

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 19 mai 2022, à 19h30
grande salle de l'hôtel de ville, Romont

Présidence	M. Patrice BEAUD, président
Vice-présidence	M. Thierry JORDAN, vice-président
Présents-es	Pour le conseil général, 46 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET (annoncé avec du retard) – Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD – Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Stéphane DEMIERRE - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GIRARD - Emilien GIRARD - Denis GRANDJEAN - Rachel HUFSCHEMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Arnaud MAILLARD - Christelle MASUR LUU - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PACCAUD - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC - Stéphanie PITTET - Valérie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOS - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMLER - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER (annoncé avec du retard)
Excusés-es	Pour le conseil général Mme/MM. Alain BOSSON - Ajda BUDAK - Roxane ECOFFEY - Christophe GILLON - Virginie MARDON
Absent	Pour le conseil général M. Milan ANDRIC.
Présents-es	Pour le conseil communal, 9 membres M. Jean-Claude CORNU, syndic M. Thierry SCHMID, vice-syndic Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER – Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER – Stefanie LOSEY - Marc MENOUD
	Pour l'administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal
Excusé	Pour le conseil communal M. Marc MENOUD, conseiller communal
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

*« Monsieur le vice-président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux,
Monsieur le syndic,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Monsieur le secrétaire communal,
Monsieur l'administrateur des finances,
Mesdames et Messieurs les représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Ce mardi, j'ai pu participer à la rencontre des industriels et des artisans de la Ville de Romont qui se tenait dans la zone industrielle de La Maillarde. L'Établissement cantonal de la Promotion foncière du Canton de Fribourg y présentait sa vision concernant cette zone. L'adjectif « ambitieux » a certainement surgi dans l'esprit de plus d'une personne présente. Ambitieux par cette mixité de services, cette idée de « quartier industriel urbain » mais aussi par la taille des bâtiments projetés.

Cela m'a fait repenser à Romont. Nous aussi nous sommes ambitieux pour notre ville. Nous souhaitons offrir une école qui pourra satisfaire l'évolution de l'enseignement. Nous souhaitons repenser le « vivre ensemble » sur le plateau d'Arruffens et dans l'intra-muros. Tout cela pour rendre notre ville plus attractive tant pour nous, ses habitants, que pour nos visiteurs, qui seront, je l'espère, plus nombreux et pris sous le charme de notre belle région.

Entrons maintenant pleinement dans notre séance. »

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

➤ Pour le conseil général

- Mme Ajda BUDAK.
- M. Alain BOSSON.
- Mme Roxane ECOFFEY.
- M. Christophe GILLON.
- Mme Virginie MARDON.

Deux personnes sont annoncées avec du retard, à savoir

- M. Luc BARDET.
- M. Dominique ZÜRCHER.

ABSENT POUR LE CONSEIL GENERAL

- M. Milan ANDRIC.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **42** conseillères et conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. la Président prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenantes et les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de **décliner leur identité en début d'intervention**.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

Avec les arrivées simultanées de **M. Luc BARDET** et de **M. Dominique ZÜRCHER**, le nombre de personnes présentes est porté à **44**.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRESENTÉ.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Chaque membre a reçu ce document. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022.

M. le Président adresse ses remerciements à M. BARD, secrétaire communal, pour la parfaite tenue de ces documents.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- cf. annexe 1 – dossier de présentation

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour cette présentation (cf. [annexe 1](#)).

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Questions de M. Lukas BIELER, conseiller général PVL, à M. le Syndic**

« Nous allons voter sous le point 4.3. un crédit pour la réalisation d'installations photovoltaïques. Est-ce que des installations photovoltaïques sont prévues sur le bâtiment de l'école ? Sinon, serait-il possible de considérer cette possibilité dans le cadre des prochaines étapes de planification ? Serait-il possible de considérer un investissement par des tiers n'impactant pas les finances communales ? »

- **Réponse de M. le Syndic à M. BIELER**

“Evidemment qu'on on y a pensé. On aura des surfaces intéressantes de toitures, que ce soit pour le bâtiment des sports ou que ce soit pour le bâtiment des cours. Cette question fait/fera l'objet de réflexions et de discussions.

Pour l'instant, aucune décision n'a été prise ni dans un sens ni dans l'autre mais évidemment que nous examinons avec beaucoup d'intérêt cette possibilité. L'avantage d'une telle école est qu'elle “autoconsomme” la journée.

Quant à savoir si, le cas échéant, on intègre des installations photovoltaïques ou d'autres systèmes, est-ce qu'on le ferait nous-mêmes, est-ce qu'on le sous-traite, est-ce qu'on fait du contracting ou autres. Toutes ces questions sont à l'examen et des décisions seront prises au cours des semaines à venir."

Ce point de l'ordre du jour n'amène pas de vote formel du conseil général, s'agissant d'une information.

3. APPROBATION DES COMPTES 2021 ET DU RAPPORT DE GESTION 2021

3.1. COMPTES 2021

L'entrée en matière pour les comptes est acquise de plein droit, conformément à l'article 82 du règlement du conseil général (RCG).

Aucune demande de renvoi n'est formulée.

Pour l'examen des comptes, **M. le Président** propose de procéder de la manière suivante :

- 1) Présentation par M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur des FINANCES.
- 2) Rapport de la commission financière.
- 3) Discussion générale sur les comptes de fonctionnement.
- 4) Examen de détail des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, avec ouverture de la discussion à la suite de chacun d'eux.
- 5) Examen des comptes d'investissements et du bilan.
- 6) Examen du rapport de gestion.
- 7) Vote final en trois temps :
 - a. comptes de fonctionnement ;
 - b. comptes d'investissements et le bilan ;
 - c. rapport de gestion.

1) Présentation par M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur des FINANCES

- [cf. annexe 2 – dossier de présentation](#)

COMPTES DES INVESTISSEMENTS (slides 3 et 4)

Slide 3

Les comptes des investissements 2021 présentent des dépenses pour CHF 2'485'758.50, alors que le budget prévoyait CHF 5'088'000.-.

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes se situent dans les chapitres suivants :

- Chapitre 29 - Administration scolaire
un montant de CHF 3'000'000.- avait été prévu pour le projet d'école En Bouley. Seuls CHF 337'956.10 ont été dépensés lors de l'exercice 2021.
- Chapitre 70 – Environnement, Services des eaux
Les projets suivants n'ont pas ou pas pu être réalisés lors de l'exercice 2021 :
 - Etude réhabilitation sources du Gibloux pour CHF 100'000.-.
 - Captage de la Joux pour CHF 120'000.-.
 - Laminage des crues de Bossens pour CHF 600'000.-.
- Chapitre 94 – Immeubles et Domaines
La transformation du bâtiment de l'administration communale pour CHF 220'000.- n'a pas été réalisée lors de l'exercice 2021. Seul un montant de CHF 15'832.40 a été engagé lors de ce même exercice.

Slide 4

La plupart de ces projets sont en attente de décisions ou en cours de réalisation et seront réalisés dans les années à venir. A ce jour, le solde des crédits ouverts ou en suspens se monte à CHF 7'056'030.15.

COMPTES DE FONTIONEMENT

Slide 5

L'exercice 2021 présente un bénéfice de CHF 2'745'921.46 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 444'366.50. L'amélioration par rapport au budget est donc de CHF 3'190'287.96, pour un total de recettes de CHF 28'408'816.16.

Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget. Je remercie tous mes collègues conseillères et conseillers communaux, les chefs de service et l'ensemble du personnel communal pour leur gestion professionnelle dans le respect des budgets.

L'amélioration des comptes 2021 par rapport au budget s'explique pour l'essentiel par :

- *La diminution des charges prévues au budget pour un montant de CHF 632'592.95.*
- *L'augmentation des impôts ordinaires des personnes morales pour un montant de CHF 1'669'353.10.*
- *L'augmentation de la contribution immobilière de CHF 609'014.15.*

Cette embellie permet d'augmenter notre fortune qui servira, le cas échéant, à équilibrer nos prochains exercices et facilitera le maintien du taux actuel de nos impôts communaux.

Les amortissements obligatoires comptables ont été comptabilisés à l'identique du budget 2021 et pour la dernière fois, selon les règles MCH1, pour un montant de CHF 416'601.-.

Slide 6

Le cash-flow dégagé par l'exercice 2021 s'élève à CHF 3'620'971.68. Le total de nos emprunts s'élève actuellement à CHF 14'623'303.46, auxquels il faut ajouter le montant des dettes aux associations intercommunales pour un montant de CHF 17'479'892.20, avec un patrimoine financier de CHF 19'197'459.31, soit une dette nette de CHF 12'905'736.35, ce qui nous donne une dette par habitant de CHF 2'358.94 selon les normes MCH2.

Nos engagements financiers hors bilan se chiffrent à CHF 17'479'892.20 comprenant les associations Réseau Santé Glâne et CO de la Glâne qui génèrent des coûts influençant directement notre compte de fonctionnement.

Le dernier bilan selon la norme MCH1, fait apparaître une fortune de CHF 10'120'818.23 et un bénéfice de l'exercice 2021 de CHF 2'745'921.46, soit une fortune au 31.12.2021 de CHF 12'866'739.69.

Slide 7

En conclusion

Notre capacité d'emprunt reste importante puisque, sur la moyenne de 5 ans de notre marge nette d'autofinancement, nous pourrions obtenir, comme l'année dernière, une limite légale, selon les normes MCH1, de CHF 65'000'000.00.

Le marché des capitaux est toujours propice avec des taux d'intérêts qui restent bas, malgré les fortes incertitudes liées à la situation géopolitique, ce qui est de bon augure pour le financement de nos projets ; il faut toutefois rester attentifs aux répercussions financières que produiront les futurs amortissements légaux des crédits votés à l'avenir.

Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement tous les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Romont pour leur travail et en particulier les chefs du service qui jouent un rôle essentiel permettant le respect des budgets alloués. Un remerciement particulier s'adresse à l'équipe du service des finances qui a dû cette année et qui doit encore absorber de très nombreux changements dans son travail journalier.

*Et enfin un grand merci à notre administrateur des finances, **M. Frédéric ROSSIER**, qui a vécu une première année particulièrement dynamique et mouvementée, entre changement de normes comptables, nouveaux logiciels et nouveaux concepts de sécurité, et je ne parle pas de l'informatique.*

Un grand MERCI à toi Frédéric pour le travail effectué et s'il reste encore pas mal de défis d'ici la fin de l'année pour finaliser le passage aux normes MCH2, je me plais à relever ici les félicitations transmises par notre société fiduciaire pour ce que tu as accompli depuis ton entrée en fonction.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le conseil communal vous invite à accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et le bilan tels que je viens de vous les présenter.»

2) Rapport de la commission financière

- cf. annexe 3 – dossier de présentation

M. le Président cède la parole à **Mme Stéphanie OBERSON**, présidente de la commission financière.

« La commission financière a examiné, lors de sa réunion du 26 avril dernier, le fascicule des comptes 2021 englobant :

- *le rapport du conseil communal,*
- *les indicateurs financiers MCH2,*
- *les investissements au 31.12.2021, gestion et comptes,*
- *le fonctionnement 2021, par nature et par section,*
- *le bilan 2021,*
- *ainsi que les annexes.*

Suite à cette analyse, diverses questions ont été adressées au conseil communal.

Les réponses à celles-ci nous ont été fournies lors de la séance plénière du 3 mai.

Nous l'en remercions, ainsi que l'administrateur du service des finances, en particulier, pour la transparence et la confiance démontrées lors des échanges, ainsi que pour les réponses données également aux questions complémentaires adressées, tant lors de la séance que par la suite, questions portant sur le rapport de l'organe de révision et la lettre de recommandations faisant suite à la révision.

Alors que le budget de fonctionnement 2021 prévoyait une perte de CHF 444'366.50, les comptes de fonctionnement 2021 présentent un résultat positif de CHF 2'745'921.46, soit un écart positif de CHF 3'190'287.96.

Il serait facile de dire que cela provient des impôts.

Certes, ceux-ci, dans leur globalité, sont supérieurs d'environ CHF 1'635'000.–. Mais cela ne suffit pas ! Des économies ont été réalisées, tant dans des postes de dépenses maîtrisées par la commune, pour environ CHF 575'000.–, que pour des postes en lien avec des dépenses liées, pour environ CHF 662'000.–. Les revenus du patrimoine, les contributions, émoluments et taxes, ainsi que la part aux recettes cantonales, ont apporté environ CHF 871'000.– de plus que prévu. Les attributions aux réserves, compte tenu des dissolutions également, ont engendré des coûts d'environ CHF 690'000.–. A relever encore que les amortissements complémentaires prévus, pour CHF 137'000.–, n'ont, avec raison, pas été exécutés, compte tenu de l'entrée en vigueur dès 2022 de MCH2.

Le résultat final obtenu est un élément clé, au vu des décisions importantes d'investissements se profilant.

Selon l'exigence de MCH2, la comptabilité du cercle scolaire a été intégrée dans les comptes 2021 déjà, compte tenu de leur périodicité.

La provenance des impôts des personnes physiques et des personnes morales, en termes d'années fiscales, sera, elle, introduite en 2022, principe salué par la commission financière. En effet, cette information permettra d'évaluer plus précisément le potentiel fiscal, élément majeur influant la possibilité d'assumer financièrement les dépenses futures, et dont l'estimation dudit potentiel fiscal fait l'objet d'une lettre de recommandations de l'organe de révision.

La commission financière est consciente de la phase de transition et d'adaptation actuelle, induite tant par un nouveau conseil communal, qu'un nouvel administrateur des finances, que de nouvelles normes légales, et d'une nouvelle commission financière. Tout le monde doit trouver ses marques.

Des commentaires sur les comptes de fonctionnement, plus fournis, pourraient peut-être, néanmoins, permettre d'éviter quelques questions.

Les comptes d'investissements 2021 présentent des dépenses nettes de CHF 2'113'407.45, contre un budget prévisionnel de CHF 4'933'250.-, certains objets prévus n'ayant pu être réalisés dans le délai initial.

A relever que le conseil communal a pris l'option, dans le cadre de la réévaluation du bilan exigée par MCH2, de clore les postes d'investissements dès qu'ils sont terminés. Vingt-trois objets ont été concernés. La commission financière ne peut que se réjouir de cette application.

Le bilan, au 31.12.2021, compte tenu du résultat de fonctionnement 2021 et des investissements 2021, présente une fortune nette de CHF 12'866'739.69. Le total des emprunts a été diminué d'environ CHF 3.150 millions, pour se situer à environ CHF 11.250 millions. La situation est saine actuellement.

Les indicateurs financiers, dont la présentation sera obligatoire dès les comptes 2022 établis selon MCH2, ont déjà été calculés et présentés pour ces comptes 2021. A nouveau, la commission financière relève une volonté de transparence démontrée par le conseil communal et son administrateur des finances, quand bien même l'interprétation et l'extrapolation de certains indicateurs peuvent être et ont été sujets à discussion lors de notre rencontre en plenum.

Conformément aux exigences de la Loi sur les communes, les comptes annuels ont été révisés par un auditeur agréé, en l'occurrence la société fiduciaire Core. Celle-ci conclut que les comptes annuels présentés sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat. Elle a émis également une lettre de recommandations relevant les points nécessitant une remarque spécifique et des potentiels d'améliorations identifiés lors de la révision. La commission financière souligne que ces points seront, majoritairement et à sa satisfaction, réglés lors de l'exercice 2022. La réactivité de l'administrateur des finances, M. Frédéric ROSSIER, a également été relevée par l'organe de révision. La commission financière ne peut que confirmer ce fait, compte tenu des divers échanges vécus et l'en remercier.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, la commission financière invite dès lors le conseil général à accepter les comptes de fonctionnement 2021, les comptes d'investissements 2021 et le bilan au 31.12.2021 en découlant. »

3) Discussion générale sur les comptes de fonctionnement

M. le Président ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2021 et passe la parole aux groupes politiques, dans l'ordre des forces politiques en présence au législatif communal, pour autant évidemment qu'une intervention soit souhaitée.

Pour le groupe **PLR**

■ Intervention de M. Philippe AYER, conseiller général

« Dans sa séance du 12 mai 2022, le groupe PLR a pris connaissance des comptes de l'année 2021. Il relève avec satisfaction, les éléments ci-après :

- Le bénéfice de l'exercice est réjouissant.*
- Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées et les clarifications apportées ont permis une bonne compréhension des écarts entre le budget et le réalisé.*
- Le budget de l'année 2021 a été respecté.*
- La fermeture des différents comptes d'investissements qui dataient et ne bougeaient plus.*

Le groupe PLR demande au conseil communal d'examiner attentivement chaque demande de crédit entraînant une conséquence financière. En effet, il est important qu'elles soient en ligne avec la capacité financière de notre commune et considérées dans le contexte global des investissements.

Le groupe PLR remercie et félicite le conseil communal, M. SCHMID, directeur du dicastère des FINANCES, M. ROSSIER, chef de service et administrateur des finances, ainsi que l'administration communale pour l'excellent travail et la qualité de la présentation des comptes.

Le groupe PLR approuve les comptes de l'année 2021 et recommande au conseil général d'en faire de même. »

Pour le groupe **Le Centre**

■ Intervention de Mme Géraldine DAFFLON, conseillère générale

« Lors de sa séance de préparation du 16 mai, le groupe Le Centre a analysé la présentation des comptes 2021.

Nous ne pouvons que nous réjouir des résultats. Ils sont au-delà des projections et bouclent avec un gain de plus de 2.7 Mio ainsi qu'environ CHF 690'000.- attribués aux réserves. Les rentrées fiscales, particulièrement pour les personnes morales, ne sont pas étrangères à ces bons résultats.

Nous tenons également à relever bonne maîtrise des coûts.

Au niveau des investissements, la clôture de vingt-et-un projets nous réjouit. C'est un pas de plus vers une plus grande transparence et d'avantage de formalisme dans la gestion des projets.

Cette saine situation pour la Commune de Romont permet d'envisager les importants investissements à venir avec confiance.

Les comptes 2021 ont été approuvés à l'unanimité par notre groupe et nous remercions M. ROSSIER, administrateur des finances, ainsi que le personnel administratif pour le travail relatif à l'établissement des comptes.

Pour le groupe **PS**

■ **Intervention de M. Olivier ELTSCHINGER, conseiller général**

« Le groupe socialiste a étudié attentivement les comptes et rapport de gestion. La commune présente, après des années bénéficiaires, un nouveau bénéfice imposant que nous pouvons considérer comme réjouissant.

Toutefois, nous pourrions féliciter le conseil communal pour son extrême prudence ou alors le prendre à partie sur sa prudence proche de la frilosité lors de la constitution des budgets.

Les rentrées fiscales sont toujours difficiles à estimer, ce que nous comprenons, et « prudence reine des vertus » est un adage rempli de bon sens.

Nos comptes nous permettent de voir arriver avec sérénité les coûts de la future école et de son plan d'aménagement et cette bonne santé financière nous permet d'envisager sereinement l'avenir et enlever la crainte d'une apocalypse fiscale.

Notre belle cité se développe rapidement, et les besoins de la population vont s'accroître dans la même proportion. Il apparaît nécessaire d'anticiper les équipements, structures et aides qui permettront d'assurer une qualité de vie et un soutien optimal à toutes et tous. Ainsi les charges et investissements nécessaires ne doivent pas être minimisés sous le couvert d'assurer un équilibre des comptes à court terme. L'histoire retiendra des actes, et non des paroles.

Le groupe PS accepte les divers comptes et encourage le conseil général à en faire autant.

Enfin nous remercions le conseil communal pour la qualité de la documentation fournie ainsi qu'à toutes les personnes qui l'établissent. »

Pour le groupe **Les Vert·e·s**

■ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général**

« Lors de sa séance préparatoire du 9 mai dernier, le groupe Les Vert·e·s a pris connaissance des comptes des investissements et de fonctionnement 2021, ainsi que du rapport de gestion qui en découle.

En préambule, nous tenons à souligner la qualité de la tenue des comptes, qui sont le reflet d'une modernisation et d'un changement de méthodologie en adéquation avec une commune moderne. Un MERCI particulier est adressé à MM. SCHMID et ROSSIER pour le sérieux avec lequel ils ont mené à bien une tâche complexe.

Un nombre inhabituel de comptes d'investissements ont été clôturés durant la période comptable. Nous nous en réjouissons et comprenons que le conseil communal a opté pour une stratégie comptable pertinente en vue des importants investissements à venir. Des dossiers rampant depuis parfois de nombreuses années sont maintenant liquidés.

Le bénéfice confortable de CHF 2'768'521.- présenté est de bon augure. Nous sommes convaincus que ce chiffre, qui vient s'ajouter aux bénéfices des années passées, encouragera le conseil communal à ne pas limiter les investissements romontois aux grands travaux actuels et aux dépenses urgentes. Nous pensons que les investissements en faveur de l'environnement sont d'une urgence absolue et les projets présentés aujourd'hui ne sont que les précurseurs d'une politique environnementale courageuse, faisant la part belle aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique des bâtiments, à la mobilité douce, et à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

Le groupe Les Vert·e·s approuve le rapport des comptes 2021 et propose à ses collègues du conseil général d'en faire de même.

Pour terminer, nous souhaitons remercier toutes les autres personnes qui ont participé à la rédaction du rapport de gestion, document que nous approuvons également sans autre prise de parole au moment du vote. »

Pour le groupe **UDC**

■ **Intervention de M. Sébastien RICHOZ, conseiller général**

« Lors de sa séance du 10 mai, le groupe UDC a pris connaissance du rapport des comptes 2021. Nous félicitons le conseil communal et le département des finances pour l'excellent travail réalisé.

Une nouvelle fois, le terme ``très saine`` pour qualifier la situation financière de notre ville nous a interpellés. Alors que de nombreux chantiers immobiliers à fort potentiel de population sont en cours, voir terminés mais pas encore à leur pleine capacité, il devient urgent d'investir pour le bien de la population actuelle et future. Le projet de l'école en est le meilleur exemple.

Le groupe UDC accepte les comptes 2021 et invite le conseil général à en faire de même. »

Pour le groupe **PVL**

▪ **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général**

« Lors de sa séance de préparation, le groupe PVL a examiné avec attention les comptes 2021 et se réjouit de ce résultat positif. Notre groupe tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à leur élaboration, plus particulièrement notre administrateur des finances, M. ROSSIER, ainsi que notre ministre des finances, M. SCHMID.

C'est avec enthousiasme que le groupe PVL approuvera les comptes 2021. »

Pour le groupe **HN**

▪ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général**

« Le 9 mai dernier, les membres du groupe HN se sont rencontrés pour préparer cette séance du conseil général et a soigneusement étudié les comptes d'investissements, de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion.

Le résultat de l'exercice 2021, avec un excédent de plus de 2 mio de francs, démontre la très bonne tenue des comptes de la commune et le groupe HN ne peut que féliciter toutes les personnes qui ont œuvré pour que ces comptes soient bénéficiaires. Il adresse en particulier des félicitations à l'administrateur des finances et à son équipe qui ont dû et su gérer le passage au nouveau système MCH2 et un changement de législature.

Le groupe Horizons Nouveaux adresse également tous ses remerciements aux personnes qui ont élaboré le rapport de gestion. Les indicateurs de MCH2 ont été très appréciés et démontrent que la commune a du potentiel d'investissements, ce qui tombe à point nommé, au vu des prochains grands projets communaux.

Le groupe HN acceptera les comptes de fonctionnement et des investissements et remercie l'administration communale ainsi que le conseil communal pour leur excellent travail. »

4) Examen de détail des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, avec ouverture de la discussion à la suite de chacun d'eux

Les comptes ayant été consciencieusement épluchés par chaque conseillère et conseiller général, par les membres de la commission financière, dans les séances des groupes politiques, nous passons directement à l'examen de détail par chapitre (dès la page 41) pour permettre aux membres du conseil général de poser des questions sur des points restant encore obscurs.

Pour plus de clarté, lors de la prise de parole, les membres du législatif sont priés de citer le numéro du compte auquel ils font référence dans leurs interventions.

0. ADMINISTRATION (p.41)

La parole n'est pas demandée.

1. ORDRE PUBLIC (p.45)

La parole n'est pas demandée.

2. ENSEIGNEMENT (p. 49)

La parole n'est pas demandée.

3. CULTURE, LOISIRS, SPORT, JEUNESSE, TOURISME (p. 55)

La parole n'est pas demandée.

4. SANTÉ (p. 59)

La parole n'est pas demandée.

5. AFFAIRES SOCIALES (p. 61)

La parole n'est pas demandée.

6. COMMUNICATION ET TRANSPORTS (p.63)

La parole n'est pas demandée.

7. ENVIRONNEMENT (p. 65)

La parole n'est pas demandée.

8. ÉCONOMIE (p. 69)

La parole n'est pas demandée.

9. FINANCES ET IMPÔTS (p. 71)

- **Question de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale**
Page no 71 - compte no 1900.3180.24 - commission de perception

« Qu'est-ce que la commission de perception ? »

- **Réponse de M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances**

« Il s'agit d'une commission que nous devons payer lorsque le canton perçoit les impôts. C'est le cas pour l'impôt à la source par exemple, car nous n'établissons pas les factures nous-mêmes. C'est le canton qui effectue le travail à notre place. On rencontre le même cas de figure avec l'impôt sur les véhicules. On bénéficie de l'impôt mais le canton effectue le travail et prélève sa commission de perception. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2021.

Avec CHF 28'408'816.16 de revenus et CHF 25'662'894.70 de charges, le résultat du compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 2'745'921.46.

5) Examen des comptes d'investissements et du bilan

M. le Président suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2021 et du bilan.

Le résultat global des comptes d'investissements est le suivant

- CHF 372'351.05 de recettes d'investissements
- CHF 2'485'758.50 de dépenses d'investissements

soit un excédent de dépenses de CHF 2'113'407.45.

Le total du bilan s'élève au 31 décembre 2021 à CHF 37'594'972.56 avec CHF 12'866'739.69 de fortune pour la commune.

La parole n'est pas demandée.

6) Examen du rapport de gestion

▪ **Question de M. Vincent BRODARD, conseiller général**

« Dans le rapport de gestion, en page 67, on parle des « abonnements généraux des communes ». Effectivement les cartes journalières des communes rencontrent un grand succès depuis de nombreuses années. On a entendu, il n'y a pas très longtemps, que les CFF - respectivement l'union des transports publics – ont l'intention de supprimer cette prestation dans un avenir plus ou moins proche. Est-ce que la commune de Romont ou les communes fribourgeoises entendent réagir contre cette suppression annoncée ou s'agit-il de quelque chose déjà axé ? ».

▪ **Réponse de M. Thierry SCHMID, vice-syndic**

« Malheureusement, ni la commune de Romont ni l'association des communes fribourgeoises n'ont un impact majeur sur la direction des CFF pour les faire revenir en arrière concernant de cette décision. Le sujet des transports dépend de la RGV au niveau local, mais je ne me fais guère d'illusions. Il s'agit d'une prestation qui rencontre effectivement un grand succès mais qui, malheureusement, est amenée à disparaître par la volonté des CFF et non pas par la volonté de la commune. »

VOTE FINAL EN TROIS TEMPS**A. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2021****VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RESULTAT DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2021.

B. COMPTES D'INVESTISSEMENTS ET BILAN 2021**VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RESULTAT DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS ET LE BILAN 2021.

C. RAPPORT DE GESTION**VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RAPPORT DE GESTION 2021.

M. le Président adresse ses remerciements et félicitations aux conseillères et conseillers communaux, aux chefs de service, ainsi qu'au personnel pour le travail conséquent que représentent la rédaction du rapport de gestion et l'établissement des comptes communaux.

4. DEMANDES DE CREDITS**4.1. DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 1'800'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE EN BOULEY**

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour la présentation de cette demande de crédit.

« Je crois que le message est suffisamment explicite. Je n'ai pas grand-chose à ajouter concernant l'avancement du projet si ce n'est être à disposition pour vos questions. »

Il n'empêche que certains se sont posé la question de savoir à quoi correspondaient ces CHF 190'000.- sur les CHF 1'800'000.- pour le pilotage du projet. Il faut bien se rendre compte que, dès le départ et dans l'optique de la construction de cette nouvelle école modulaire en bois avec, pour la réaliser en entreprise totale, il faut établir un contrat. Cela signifie un certain nombre d'avantages, en particulier que celui qui signe le contrat assume finalement les coûts

globaux, ce qui représente un prix. C'est lui aussi qui assume l'ensemble de l'organisation du projet.

Le maître d'ouvrage - en l'occurrence la commune de Romont -, est soulagé d'un grand nombre de choses, des risques financiers, etc. et ceci a un coût. Le montant inclut l'ensemble des risques jusqu'à et y compris la demande de permis de construire et la demande de crédit d'investissement. Dans le cadre d'un contrat d'entreprise totale, l'entrepreneur qui assume ces prestations facture un prix entre 6 et 8 % du coût global.

Donc ce montant de CHF 1'800'000.- représente la somme nécessaire pour aller jusqu'à la procédure de permis de construire d'une part et crédit d'investissement d'autre part. L'ensemble des prestations des mandataires est de l'ordre de 15 à 18 %, voire 20 %. Ces CHF 1'800'000.- nous permettront d'aller de l'avant pour les études mais il ne s'agira pas du coût final des honoraires des mandataires. »

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, présidente de la commission financière

« La commission financière a pris connaissance, le 26 avril, du message 4.1. relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 1'800'000.- pour la construction d'un centre scolaire et des installations sportives En Bouley.

Elle remercie le conseil communal qui a répondu à ses interrogations le 3 mai, en particulier sur la planification financière.

Cet outil d'aide à la décision sera travaillé et présenté au conseil général en automne prochain par le conseil communal, mais au plus tard en même temps que la demande de crédit pour la réalisation de ces objets.

La commission financière relève en particulier la sérieux sur laquelle doit déboucher impérativement cette étude. En effet, un coût précis, compte tenu de la liste des différents corps de métiers associés à l'étude, doit pouvoir être défini et présenté au conseil général lors du vote pour la réalisation de ces objets. Le montant se devra ensuite d'être définitif et tenu.

Au niveau des finances communales, la construction d'un centre scolaire et d'installations sportives aura un impact certain sur la vie future des Romontoises et Romontois.

Ce risque est toutefois estimé nécessaire, au vu des effets bénéfiques scolaires et sociaux que ces constructions permettront de générer.

Compte tenu de la clôture du MEP au 31.12.2021, Centre scolaire & installations sportives, avec un excédent de dépenses de CHF 4'962.10 pour un budget de CHF 340'000.- voté le 02.07.2020, il est difficilement imaginable de compter sur une dépense à ce jour, pour les travaux effectués, inférieure à la limite de compétence du conseil communal.

Compte tenu des prérogatives temporelles souhaitées, soit une mise en fonction pour la rentrée scolaire 2024, la commission financière en a été informée lors de la séance du 3 mai.

Pour rappel, ce projet a été porté, travaillé et soutenu par les différentes forces politiques.

Aussi, la commission financière recommande au conseil général de voter en faveur de cette dépense de CHF 1'800'000.-, permettant de chiffrer les coûts précisément et d'amener ce projet à la demande du permis de construire. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Nous nous réjouissons de voir le projet de la nouvelle école avancer et nous soutenons cette demande de crédit.

D'autre part, nous revenons une fois de plus sur la question du bois utilisé pour la construction. Où en sommes-nous sur ce point ? Un échange entre le bois de nos forêts et celui du constructeur bois est-il enfin négocié ? Le conseil communal peut-il nous assurer que le bois de construction sera bien issu de nos forêts communales, respectivement que s'il fait l'objet d'un échange, le bois sera bien labellisé «bois suisse» ?

Outre ce point, nous avons également soumis au conseil communal, lors des séances du conseil général du 3 octobre 2019 et du 10 décembre 2020, d'autres demandes sur lesquelles nous n'avons pas encore reçu de réponse franchement argumentée, pour la plupart. Seuls quelques éléments ont été avancés pour l'instant.

Petit état des lieux :

- *Bâtiment avec une double certification Minergie-P-Eco et Minergie A pour limiter drastiquement nos charges d'exploitations futures pour un surcoût marginal :
 - *Nous avons reçu une réponse qui parlait de "normes Minergie cantonales " sans guère plus d'informations ou d'éléments.**
- *Toitures végétalisées afin d'éviter la surchauffe du bâtiment en été, favoriser la biodiversité et éviter un îlot de chaleur dans le quartier d'En Bouley. Comme la majorité des toitures semblent plates, cela devrait convenir.
 - *Mais nous n'avons pas eu de plus amples informations sur la prise en compte de ce point pour l'instant. Cela dit, il existe également des toitures végétalisées en pente, même si l'imagination de certains s'arrête à la version plate.**
- *Des panneaux solaires thermiques pour produire de l'eau chaude à moindre coût et des panneaux photovoltaïques pour réduire les frais d'électricité, bien entendu à déposer sur certaines portions de toitures ou à d'autres emplacements qui peuvent également convenir. Tous les panneaux thermiques/photovoltaïques ne se situent pas nécessairement sur des toitures en pente... il s'agit d'être un peu plus imaginatif que de se dire que toiture végétalisée et panneaux ne sont pas compatibles.
 - *La réponse de M. le Syndic tout à l'heure nous semble encourageante et nous nous réjouissons de voir ce point plus développé par la suite.**

- *La récupération des eaux de pluie pour, par exemple, les chasses d'eau ou l'arrosage. Ces recommandations devaient figurer lors du deuxième tour.*
 - *Qu'en est-il ?*
- *Une place de jeux non genrée, afin de favoriser les échanges sociaux entre tous les enfants, indépendamment du genre, et d'intégrer les enfants en difficulté, tout en gardant un espace séparé pour les plus petits, afin qu'ils puissent se retirer s'ils en sentent le besoin.*
 - *Nous avons reçu la réponse que les grands et les petits auraient bel et bien des espaces séparés, ce qui nous satisfait. Toutefois, pour les aspects intégratifs, nous n'avons eu droit qu'à un commentaire sur la présence du Carré d'As et des Ateliers protégés à l'accueil scolaire. Or, nous parlons de l'aménagement de la cour d'école qui se doit d'être inclusive. Justement ce ne sont pas les contacts entre écoles qui vont créer un espace inclusif, mais l'espace qui permet aux enfants de tous se sentir à l'aise.*
- *Un verger pédagogique en rappel du verger de la ferme Pittet et des plantations indigènes afin de favoriser la biodiversité et que les enfants découvrent les plantes qui poussent chez nous.*
 - *La réponse que nous avons eue était qu'il était encore trop tôt, mais que cela serait repris dans les recommandations. Qu'en est-il actuellement ?*
- *Un plan de mobilité pour le personnel afin de limiter le plus possible les déplacements en voitures individuelles.*
 - *Il nous a été répondu qu'il n'y aurait pas de stationnement de longue durée dans le secteur, le parking du Bicubic étant situé à côté. Mais cela ne répond pas à la question d'un plan de mobilité pour autant.*

Nous rappelons également que Les Vert-e-s attendent de la part du conseil communal qu'il prenne position par rapport à chacune de ces propositions en motivant ses réponses de manière claire et transparente pour chaque point, en prenant en compte les bénéfices à long terme et non uniquement les aspects financiers immédiats. »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

"Actuellement, nous travaillons sur la majorité des questions posées. Mes collègues du comité de pilotage me complèteront ou me corrigeront.

D'abord, s'agissant du bois, on ne peut pas aujourd'hui vous donner de réponse définitive. Mais, avec l'entreprise Erne, qui fait partie du team Aliénor, on peut parler de très grande avancée avec la corporation forestière Glâne-Farzin. L'essentiel du bois pourrait ou devrait parvenir de nos forêts, ce qui est réjouissant. Il faudra encore couper ce bois et le sécher dans des délais raisonnables et ce qui n'est pas facile car le nombre d'entreprises susceptibles de pouvoir sécher de grandes quantités de bois est restreint dans le canton. On travaille à trouver des solutions et le team Aliénor manifeste une grande volonté d'aller dans ce sens.

Concernant Minergie, nous ne sommes pas des fanatiques du label, respectivement, nous sommes des fanatiques de constructions qui respectent les normes Minergie mais,

l'obtention de la labellisation représente des coûts très élevés. On préfère mettre l'argent pour que nos entrepreneurs construisent dans le respect de ces normes Minergie. Toutefois, à ce stade, rien n'est exclu.

Concernant les toitures plates, vous vous montrez assez gourmande avec les toitures car vous voulez qu'elles soient végétalisées, vous voulez des panneaux solaires, des panneaux thermiques, etc. Il s'agira de toitures plates et on ne pourra pas faire tout sur ces toitures. Il y a des décisions que le conseil communal devra prendre dans les mois qui viennent car si on ne le fait pas avant de voter le crédit, toutes les modifications après le cahier des charges vont nous coûter, y compris pour la récupération des eaux de pluie.

Dans la deuxième partie du MEP, une attention toute particulière a été placée sur les places extérieures. Je ne sais toujours pas ce que veut dire « une place de jeux non genrée ». On a demandé au team Alienor de s'adjoindre les services d'un architecte-paysagiste pour aller dans le bon sens. Il y aura probablement de la place pour un verger pédagogique.

Pour la mobilité, par rapport à l'idée de départ, le nombre de places de parc à disposition a été réduit (de 30 au départ à moins de 10 à proximité de l'école). Elles serviront pour les livraisons et pour les enseignant·e·s spécialisé·e·s de passage. Les autres usagers utiliseront d'autres moyens de transports ou alors utiliseront le parking payant du Bicubic.

La question du plan de mobilité pour la commune s'est posée. Compte tenu du nombre de personnes, un plan de mobilité est nécessaire dès 50 personnes sauf erreur.

Par contre, les collaborateurs et collaboratrices sont réparti·e·s entre les différents services mais on réfléchira aussi ces prochaines années à la problématique d'un plan de mobilité. Toutes ces questions sont notées via le procès-verbal et on y répondra. »

- **Mme MASUR LUU** remercie M. le Syndic pour ces éclaircissements en ajoutant que les panneaux solaires et thermiques peuvent être installés ailleurs qu'en toiture.
- **Intervention de M. Jean-Yves PYTHON, conseiller général, pour le groupe Le Centre**

« Réunis en séance le lundi 16 mai 2022, les membres du groupe Le Centre ont étudié avec intérêt cette demande de crédit.

Le groupe Le Centre relève que cette étude permettra de lancer définitivement ce projet, de cerner ainsi que de maîtriser le futur investissement à voter au mois d'octobre.

Toutefois, nous aimerions que le conseil communal réfléchisse au fait que ces halles de sport soient utilisables pour nos sociétés locales, afin de pouvoir en disposer d'une manière optimale. En effet, à ce jour, notre commune ne possède pas un tel lieu de rencontre et nos sociétés sont obligées de se déplacer soit à Villaz-St-Pierre soit à Siviriez. Pour un chef-lieu, cette situation n'est pas normale.

Cette demande de crédit étant « la dépense du siècle » pour notre commune, c'est le moment de ne rien oublier !

Le groupe Le Centre a accepté cette demande de crédit à l'unanimité et vous invite à en faire de même. »

■ Réponse de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

“Le conseil communal a choisi de ne pas aller vers une autre halle triple car les besoins scolaires prouvent la nécessité de 3 salles de sport. La question s’est posée de savoir s’il fallait réaliser une halle triple ou une salle 2+1.

Discussion il y a eue avec le COGL et on a choisi, précisément parce qu’il y existe des besoins extrascolaires importants, plutôt que d’avoir une deuxième halle triple, de disposer d’une halle double avec une halle spécialisée qui permettrait de faire de la gymnastique artistique. On prête aussi une attention particulière à ce que ces salles puissent être utilisables et disponibles pour les besoins extrascolaires, par exemple pour les aînés et les plus petits. On ne va en tous les cas pas se mettre en concurrence avec le COGL, avec qui nous avons discuté pour élaborer un concept d’organisation et de gestion afin d’éviter de se faire concurrence. Il s’agira d’offrir une belle panoplie d’activités entre Epicentre, le Bicubic et l’Ecole En Bouley. Toutes les propositions et suggestions seront examinées.”

■ Intervention de **M. Thierry JORDAN**, conseiller général, pour le groupe PLR

« Le groupe PLR a étudié la demande de crédit de CHF 1'800'000.- pour l'étude d'un centre scolaire et sportif En Bouley.

Nous remercions le conseil communal pour les efforts de communication et de transparence dans ce dossier et nous nous réjouissons de cette nouvelle étape dans la réalisation de ce projet nécessaire et trop longtemps attendu.

Le groupe PLR approuve la demande de crédit et vous invite à en faire de même. »

■ Intervention de **M. Philippe JORDAN**, conseiller général, pour le groupe HN

« Réuni en séance de préparation le 9 mai dernier, le groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance avec grand intérêt du message 4.1. et s'est réjoui de constater que ce dossier avance enfin avec le franchissement de cette nouvelle étape qui devrait permettre d'éviter la reproduction du naufrage ZELDA.

Convaincu de la qualité du projet retenu et des démarches accomplies depuis lors dans ce dossier, le groupe Horizons Nouveaux acceptera avec grande satisfaction cette demande de crédit et suivra très attentivement l'évolution de ce projet porteur pour la commune et toute la région. »

■ Intervention de **M. Manuel HURNI**, conseiller général, pour le groupe UDC

« Lors de sa séance du 10 mai, le groupe UDC a pris connaissance de cette demande de crédit. Quelle excellente nouvelle, nous y voilà enfin !

Après tant d'années à parler d'une future école à Romont, puis les déboires administratifs et financiers du précédent projet, la situation semble enfin être sur de bons rails.

Nous pouvons aller de l'avant pour le bien de notre jeune population et cela pourra peut-être permettre à des familles de venir s'installer dans notre ville en voyant que les choses bougent enfin...

Le groupe UDC accepte cette demande de crédit et invite le conseil général à en faire de même.»

■ **Intervention de M. Nicolas PERRIN, conseiller général, pour le groupe PVL**

« Actuellement, les sociétés utilisant les locaux du Bicubic ne fonctionnent pas sans l'organisation de nombreuses manifestations afin de pouvoir payer les heures de salle.

Est-ce que les sociétés de gym auront les moyens de venir s'entraîner dans cette salle dédiée à cette discipline spécifique ?

Ne devrait-on pas disposer d'une salle multisports en remplacement afin de permettre une utilisation plus large de cette halle, d'autant plus que le GASF s'est retiré du projet ?

Le parti Vert'Libéral demande au conseil communal, dans la mesure du possible, d'informer les membres du conseil général avant la séance de ces changements cruciaux. »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Les trois halles sont absolument nécessaires dans une vision d'avenir. Actuellement, le cercle scolaire est copropriétaire d'une des halles du Bicubic. On se rend compte, par rapport au nombre de classes, de l'absolue nécessité de pouvoir disposer de trois salles, indépendamment de la halle des Remparts qui continue d'être opérationnelle. La question qui s'est posée était de savoir si on fait une halle triple en dédoublant ce que nous avons au Bicubic ou si on choisit la variante 2 halles + 1 halle spécialisée.

Après discussions au niveau cantonal, au niveau des subventions, au niveau du COGL et avec les maîtres de sport, c'est bien la variante 2+1 qui a été retenue. Par rapport à la question de savoir si les sociétés arriveront à se payer ces infrastructures, le GASF est le seul groupe qui fait de la gym artistique avec succès et avec beaucoup de jeunes qui ont réussi à se distinguer au niveau cantonal. Pour le reste, il faudra trouver une solution afin de fixer des coûts d'utilisation raisonnables et accessibles.

La commune ne pourra pas bénéficier de subventions de la Loro (Loterie Romande) qui ne sont pas distribuées aux collectivités publiques ou aux privés. Comme pour Epicentre, s'agissant des équipements de la piscine, le COGL est passé par le club de natation. On est en discussion avec ces gens afin de pouvoir trouver des solutions pour obtenir des coûts abordables pour les sociétés. Il est évident que l'établissement d'un concept général est impératif et indispensable pour fixer les tarifs d'utilisation. Les réflexions sont en cours.

- Intervention de **M. Lukas BIELER**, conseiller général, pour le groupe PVL

« Le groupe Vert'Libéral a étudié cette demande de crédit avec attention. La construction d'une nouvelle école est nécessaire et nous la soutenons.

Il nous semble important de souligner que l'impact sur les finances communales de la construction de l'école ainsi que du projet de l'esplanade d'Arruffens est très important. L'endettement va probablement quadrupler à 60 mio de francs, ce qui va réduire fortement la marge de manœuvre pour des futurs projets de la commune et augmenter le risque lié à la hausse probable des taux d'intérêts.

Aujourd'hui la commune de Romont ne dispose pas d'un plan financier suffisamment précis, situation liée à la transition au nouveau modèle comptable, à des incertitudes importantes au sujet des revenus fiscaux futurs, à une estimation trop vague des dépenses d'investissements.

Lors de la présentation des crédits d'investissements pour l'école et pour l'esplanade d'Arruffens à la prochaine séance du conseil général, il sera d'autant plus important

- a) de disposer d'un plan financier très réaliste;*
- b) de considérer des options de réduction de coût, par exemple sur le nombre de salles de gym (pour ce point, vous devez encore nous convaincre que nous devons ajouter du jour au lendemain trois salles de gym) ou sur une variante de l'esplanade d'Arruffens - comme nous l'avions déjà proposé à la dernière séance. Non pas que nous n'aimerions pas avoir une école et une esplanade magnifiques - mais il faut que la commune puisse assumer les coûts.*

Le groupe Vert'Libéral soutient donc la demande de crédit d'étude et restera très attentif sur l'évolution du projet. »

- Réponse de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

“Si vous nous donnez 60 millions, ce serait sympathique car nous n'en demanderons certainement pas autant.

Concernant la planification financière, il ne servait à rien de la présenter dans la précipitation avant que nous ayons clairement pu cerner le coût de l'école et de l'esplanade d'Arruffens. Les choses sont menées de front et en parallèle, à savoir planification financière et plan de législature avec une vision à un peu plus long terme. Le conseil communal sera très attentif à cela.

Concernant les salles de sport, les spécialistes de l'enseignement du sport pourront vous convaincre de leur nécessité, par rapport aux exigences du programme scolaire en matière d'heures de sport qui doivent être dispensées (pour les petits, les moyens et les grands). Il est évident que, dans le secteur d'Arruffens, avec la seule halle partagée du Bicubic, cela ne suffira pas pour remplir notre mission. Vous dites qu'on a envie d'une belle esplanade d'Arruffens mais elle risque de coûter chère. Soyez complètement rassuré, on ne va pas réaliser une belle esplanade mais ce qui est bien et nécessaire. Cet espace « Bicubic - Ecole En Bouley - COGL - Epicentre » devient le cœur du quartier, le cœur d'une multitude

d'activités. Les infrastructures proposées ne seront pas excessives et se limiteront au nécessaire."

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE CHF 1'800'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE EN BOULEY.

4.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 550'000.- POUR L'ADDUCTION D'EAU – BOUCLAGE SECTEUR LES GLANES-LONGERAIE

- cf. annexe 4 – dossier de présentation

M. le Président passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, membre de la commission financière**

« Lors de ses deux séances de préparation, la commission financière a pris connaissance du message 4.2. relatif à la demande de crédit de CHF 550'000.- pour le maillage d'adduction dans le secteur « Les Glânes-Longeraie ».

Aucune question n'a été adressée au conseil communal pour ce message.

C'est à la majorité de ses membres que la commission financière accepte cette demande de crédit. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Thierry ROPRAZ, conseiller général, groupe PLR**

« Le bouclement d'un réseau d'eau potable a toujours son sens, afin de garantir la distribution d'eau potable d'un côté ou de l'autre du réseau et aussi garantir une défense incendie plus performante pour les citoyens. En exemple, le malheureux incendie de la ferme Cochard, à la Longeraie. La commune, consciente de cette situation, a mis tout en œuvre pour l'améliorer et l'optimiser.

C'est pourquoi le groupe PLR, lors de sa séance de préparation du jeudi 12 mai 2022 au Café Suisse, a décidé de soutenir cette demande de crédit de notre conseiller communal François HELFER et invite le conseil général à en faire de même.»

■ **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, groupe Les Vert-e-s**

« Le groupe Les Vert-e-s a pris connaissance avec intérêt de ce projet nécessaire bien qu'il ne paraisse pas prioritaire. Le PIEP donne une vision technique utile sur ce qui doit être amélioré sur notre réseau d'eau potable.

S'agissant de l'amélioration de la défense incendie dans le secteur de La Longeraie, il nous paraît important que le tracé proposé soit adapté afin de passer au plus près de la ferme de notre collègue de conseil Manuel HURNI. Cela ne provoquerait pas de surcoût car la distance à parcourir serait sensiblement la même mais cela simplifierait la tâche des pompiers en cas de sinistre. Le PIEP est un outil stratégique dont l'application permet une souplesse en termes de réalisation. Le tracé issu du PIEP suit la route par simplification, mais il nous paraît utile de l'adapter maintenant à la réalité du terrain.

*Les bons chiffres du compte de l'eau depuis plusieurs années, malgré des investissements conséquents, permettent de couvrir un tel investissement. **Le groupe Les Vert-e-s soutient donc la demande de crédit demandée par le conseil communal.***

Toutefois, il faudra rester attentif aux autres travaux indiqués dans le PIEP dont la réalisation est non moins importante. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cet objet au vote du conseil général.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 550'000.- POUR L'ADDUCTION D'EAU – BOUCLAGE SECTEUR LES GLANES-LONGERAIE.

4.4. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.- POUR LA REALISATION D'INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

- [cf. annexe 5 – dossier de présentation](#)

M. le Président passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, membre de la commission financière**

« La commission financière a étudié ce message avec intérêt.

D'un point de vue strictement financier, cet investissement ne s'impose pas, étant donné que les frais financiers de CHF 10'000.- par année ne sont pas couverts par les économies (estimées à CHF 6'000.-/an) de la facture d'électricité de la commune.

L'impact financier de l'investissement pourrait par contre s'améliorer avec la hausse attendue du coût de l'électricité, de même qu'en cas d'acquisition future de véhicules électriques pour les services communaux.

En résumé, l'impact financier est faible, le projet est important.

Aussi, la commission financière, à sa large majorité, préavis favorablement cette demande de crédit et vous invite à en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général, groupe PLR

« A l'heure où les questions énergétiques sont devenues un thème quasi quotidien, le conseil communal a décidé de se lancer dans l'installation de panneaux photovoltaïques et c'est très bien.

Le groupe PLR s'en félicite et soutient sans réserve la demande de crédit de CHF 200'000.- pour cette première réalisation. Oui, première réalisation, car nous espérons que d'autres suivront. Savoir profiter de cette énergie qui nous vient du soleil et qui est inépuisable est une solution efficace répondant aux critères de développement durable ainsi que de la consommation responsable.

Cette première installation servira probablement aussi de « laboratoire » afin que nous apprenions à travailler avec l'apport de cette énergie venue du ciel. Nous en tirerons de très nombreux enseignements qui nous permettront de mettre en place notre future production énergétique et la manière dont nous devons l'utiliser. L'achat probable dans un futur proche de véhicules communaux propulsés électriquement renforcent encore le bien-fondé de cette installation projetée.

Certes, les gains ne seront pas immédiats, mais à terme et dans tous les cas, nous serons gagnants. Il fallait oser ce premier pas. Faisons-le ensemble ce soir.

Romont a aussi la chance d'héberger une entreprise pionnière dans la recherche et le développement de solutions liées à l'énergie solaire. En cherchant des synergies avec cette entreprise locale, notre charmante cité médiévale pourrait ainsi devenir la cité du futur en trouvant de nouvelles sources d'énergie, tout en préservant ce cadre idyllique dont nous sommes fiers.

C'est pour toutes ces bonnes raisons et bien d'autres non évoquées ce soir, que le groupe PLR vous encourage vivement à soutenir cette demande de crédit. »

■ Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, groupe PVL

« Dans sa séance de préparation, le groupe PVL a étudié cette demande de crédit pour la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur le bâtiment de l'édilité et cette demande nous a particulièrement réjouis.

En effet, tout doit être entrepris pour limiter fortement l'utilisation des énergies fossiles et ceci le plus rapidement possible. Et la commune doit être un exemple et un moteur dans ce genre de démarche.

Nous espérons que cette installation sera la première d'une longue série pour les bâtiments communaux et que cela provoquera aussi un engouement pour les énergies renouvelables auprès des privés.

Nous attirons cependant l'attention du conseil communal afin qu'il privilégie les fournisseurs locaux ou du moins les entreprises suisses lorsqu'il s'agira de choisir les fournitures de matériel.

C'est avec un grand OUI que le groupe PVL approuvera cette demande de crédit et invite le conseil général à en faire de même. »

■ **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, conseiller général, groupe HN**

«Ce point de l'ordre du jour a suscité bien des discussions au sein de notre groupe. En accord avec la loi sur l'énergie, pour se profiler en tant que « commune moderne » auprès du label « Cité de l'Energie » et pour montrer la voie aux autres propriétaires, il est concevable d'entreprendre un tel projet.

Cependant, la liste des bâtiments étudiés ne semble pas être complète. En effet, le bâtiment de l'édilité possédant la plus grande flotte communale de véhicules susceptibles de passer à l'électrique et pouvant couvrir sa propre consommation, en fait le candidat principal. La mise à disposition de bornes de recharge pour les potentiels collaborateurs est à prendre en considération. Toutefois, l'endroit n'est pas optimal pour fournir cette prestation au public.

Les bâtiments de l'école primaire de la Rue Aliénor 12 et l'immeuble communal de la Route de Raboud 3 font partie de l'étude. Cependant qu'en est-il du centre sportif de Bossens avec un potentiel de bornes de recharge pour le quartier de la Maula, ainsi que le bâtiment du centre de renfort ? La vision globale semble lacunaire à ce niveau. Est-ce un oubli ou une volonté ?

Le moment est opportun, après un excellent exercice comptable 2021. Les finances permettent cet investissement, ce qui pourrait ne plus être le cas durant ces prochaines années, ceci en raison des investissements importants qui nous attendent.

Au final, le groupe Horizons Nouveaux soutient cet investissement et invite le conseil général à en faire de même, mais il émet également le souhait qu'un concept global de réflexion sur les installations solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux soit élaboré afin de permettre des réalisations échelonnées et pertinentes en fonction des ressources à disposition et de la qualité des projets futurs en termes d'efficacité énergétique, l'investissement sollicité ce jour devenant de fait le premier pas dans cette direction.»

■ **Réponse de M. François HELFER, conseiller communal**

« Pour le centre de renfort, nous avons pris la décision de ne pas analyser l'installation de tels panneaux car, à l'heure actuelle, on ne sait ce qu'il adviendra de ce bâtiment. »

Pour le centre sportif de Bossens, nous y avons pensé et analysé la situation. Toutefois, la consommation électrique journalière est faible. Nous aurions ainsi dû installer des batteries qui ont un certain coût. Ce qui coûte le plus, c'est l'électricité des terrains de tennis et de football. On a également étudié la mise en place d'un « système de communauté » mais il faut que tous les propriétaires y adhèrent et conviennent d'un prix (à l'instar du chauffage à distance). Pour l'instant, il n'existe pas encore de marché ouvert. Le Groupe E n'est pas encore prêt à aller dans le sens de ce genre d'investissement. Toutefois, selon les discussions qui ont eu lieu avec l'entreprise énergétique qui nous suit, le jour où il y aura une libéralisation, on songera à une telle solution. »

■ **Intervention de M. Dominique ZURCHER, conseiller général, groupe PS**

« Lorsque la commission de l'énergie s'est réunie pour la première fois, la question du blackout électrique a été évoquée, ainsi que ses conséquences pour notre commune. Depuis, les tragiques événements en Europe de l'Est n'ont fait que remettre un peu plus en question notre autonomie et indépendance électrique et énergétique. »

Cette situation doit nous inciter à réfléchir de manière plus pressante, concrète et globale à notre avenir énergétique, et à ce qui peut être réalisé au niveau de notre commune.

Comme cela a été précisé lors de la présentation de la demande crédit, nous pouvons, à notre échelon aussi, diminuer notre dépendance financière ou énergétique aux ressources fossiles et favoriser une production renouvelable et locale. A cet égard, la pose de panneaux photovoltaïques a, parmi ses nombreux avantages, celui d'une certaine facilité et rapidité de mise en œuvre. Elle a aussi, pour autant que l'on fasse le bon choix, celui de promouvoir une production indigène de ces installations, avec à la clé un niveau de qualité, de durabilité et de performance plus élevé, ainsi que le maintien de compétences clés en Suisse.

Toutefois, nous ne devons pas nous arrêter à ces actions ponctuelles, mais réfléchir et agir de manière globale, en envisageant toutes les autres pistes, allant de l'optimisation à la diversification vers le renouvelable, en passant bien entendu aussi par les mesures d'économies.

Pour conclure, le groupe PS soutient la demande de crédit présentée, ainsi que celles à venir, notamment sur le futur centre scolaire discuté au point 4.1., soulignant que les panneaux photovoltaïques sont parfaitement complémentaires de toitures intégrant une végétalisation extensive et des mesures de gestion des eaux. Le groupe PS recommande aussi le choix d'un fabricant suisse ou européen pour les panneaux. »

■ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, groupe Les Vert·e·s**

« Nous remercions le conseil communal d'avoir rappelé aux conseillères et conseillers généraux les principales lois relatives à l'énergie et leurs buts. Une précision qui est

malheureusement encore nécessaire quand bien même le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, l'explosion des prix des énergies et une guerre en Europe financée par la vente de gaz et de pétrole remplissent nos journaux.

Oui, l'énergie doit être une préoccupation communale, car elle est essentielle à notre économie comme à nos tâches quotidiennes. Nous sommes heureux que le conseil communal rappelle le titre de « Cité de l'Energie » de notre ville dont nous devons être fiers, même si beaucoup d'efforts restent encore à accomplir en vue d'atteindre une société à 2'000 Watts neutres en carbone d'ici 2050.

Pour Les Vert·e·s, le bâtiment de l'édilité aurait dû être couvert de panneaux solaires dès sa construction plutôt que de couvrir ultérieurement une toiture que nous avons déjà payée.

Nous nous réjouissons de la pose future de bornes de recharge pour véhicules électriques dont les services communaux ne disposent malheureusement toujours pas. Les Vert·e·s avaient pourtant demandé, lors de la séance du conseil général du 3 mai 2012, que le service de l'édilité soit équipé d'un véhicule électrique plutôt que thermique parce qu'à l'époque déjà, ces véhicules étaient moins chers et plus écologiques lorsque considérés sur l'ensemble de leur cycle de vie. Que de temps perdu !

S'agissant des panneaux solaires eux-mêmes, nous recommandons vivement au conseil communal d'opter non pas pour le produit le moins cher, mais pour un produit de qualité avec une faible empreinte écologique fabriqué dans un pays démocratique. L'argent de nos concitoyens ne doit plus alimenter des régimes antidémocratiques. Notre commune, comme notre pays, doit enfin se préoccuper de la provenance des produits qu'elle acquiert, que ce soit de simples cailloux pour ses parkings ou des produits de haute technologie. Tous les achats communaux ont un impact environnemental, économique et social. Il en va de la responsabilité de chaque élu·e·s ici présent·e·s.

Les Vert·e·s saisissent l'opportunité de ce message pour rappeler que la commune de Romont possède de nombreux autres bâtiments qui sont eux aussi dépourvus de panneaux solaires en plus de n'être pas ou mal isolés, comme cela vient d'être rappelé par nos collègues d'Horizons Nouveaux. Pendant combien d'années encore le conseil communal acceptera-t-il l'inaction de son service des bâtiments sur ces sujets en particulier ?

Il existe notamment dans notre canton, comme cela a été évoqué ce soir par le groupe PVL, des coopératives solaires qui permettent de bénéficier d'installations photovoltaïques d'envergure sans toutefois grever le budget communal avec de lourds investissements. Une telle démarche n'est pas incompatible avec le fait de construire ses propres installations, et d'ainsi répondre aux craintes légitimes de M. le conseiller HELFER. M. HELFER cite également les difficultés de mettre en relation production et consommation électrique, et évoque la possibilité de faire appel à des spécialistes en photovoltaïsme coopératif. L'office fédéral de l'énergie, en collaboration avec le groupe IT de l'HES So Valais, se tient justement à disposition des collectivités publiques sur ce sujet.

De manière générale, les Vert·e·s regrettent le retard pris par le conseil communal en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie. Certes, le plan des énergies et le chauffage à distance (CAD) a permis une avancée importante en matière d'énergie renouvelable dans le secteur du bâtiment, mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour ce qui est de la mobilité, il n'y a toujours pas de stratégie pour proposer des

alternatives. Aucun projet d'envergure pour améliorer notre indépendance énergétique ne semble à l'agenda.

Alors, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, ne considérez pas notre soutien à cette demande de crédit comme un effort suffisant en matière d'énergie pour cette législature. Nous avons besoin de plus de panneaux solaires, mais aussi de plus d'isolation dans les bâtiments, de plus d'arrêts de bus sécurisés et accessibles, de plus de parcs à vélos et de plus de zones 20 ou 30 km/h pour assurer la sécurité des cyclistes et piétons.

Il y a urgence, depuis trop longtemps. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cet objet au vote du conseil général.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 44 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.- POUR LA REALISATION D'INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX.

5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES AMBULANCES DU SUD FRIBOURGEOIS – ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

- [cf. annexe 6 – dossier de présentation](#)

Le conseil général est appelé à adopter la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois telle que présentée. Pour rappel, le conseil général n'a pas la compétence de modifier les statuts. Soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

M. le Président passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE, pour la présentation de cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de M. Vincent BRODARD, membre de la commission financière**

«La commission financière s'est penchée sur ces statuts avec attention.

Elle souhaite connaître l'impact probable des taxes d'exemption sur les finances communales, compte tenu de la fourchette du montant mentionnée, de CHF 0.- à CHF 200.-, et de la fourchette d'âge de 20 à 40 ans.

Mais le conseil communal ne peut pas encore le dire, vu que le montant exact de la taxe devra être défini dans un règlement adopté par l'assemblée des délégués.

C'est en outre l'ensemble des coûts liés au chapitre du FEU qui aura un impact sur les finances communales.

Les premiers budgets seront connus l'automne prochain.

La commission financière recommande à l'unanimité au conseil général d'accepter ces statuts.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- Intervention (à titre privé) de **Mme Stéphanie OBERSON**, conseillère générale PLR

« Je ne remettrai en question les adages « Un pour tous, tous pour un » ni « L'union fait la force », tant les synergies, en termes de personnes, de matériel, d'efficacité en finalité, sont primordiales, pour un service de premiers secours.

Toutefois, quelques personnes ont été oubliées et laissées sur le chemin. En effet, la nouvelle liste des exemptions de la taxe péjore les familles monoparentales et les étudiant-e-s.

La dispense pour l'obligation de servir, figurant à l'art. 5 al. 4 lettre e de notre règlement communal, n'a pas été intégrée dans sa totalité dans la nouvelle entité. La partie relative à l'exemption pour les personnes seules s'occupant dans leur propre ménage d'un enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint la fin de la scolarité obligatoire, soit 16 ans, a disparu.

De même, un montant plus favorable, soit CHF 60.- au lieu de CHF 125.- de notre règlement actuel, était accordé aux étudiant-e-s et apprenti-e-s compris-es entre le 1^{er} janvier de leur 21^e année et le 31 décembre de leur 25^e année, sur présentation annuelle de leur carte d'étudiant-e ou apprenti-e. Cette adjonction de l'art. 7 de notre règlement communal avait été adoptée par le conseil communal en date du 18.12.2017. L'application de celle-ci n'aura été que de courte durée.

Je regrette que ces catégories de personnes soient impactées, bien que convaincue de l'utilité de la mise sur pied d'un tel service. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cet objet au vote du conseil général.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 42 « OUI », 1 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES AMBULANCES DU SUD FRIBOURGEOIS – ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS.

6. ELECTIONS AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

6.1. D'UN MEMBRE

Suite à l'élection à la vice-présidence en février dernier de M. Thierry JORDAN (PLR), il y a lieu de le remplacer au sein du bureau. En conformité avec l'article 14 du RCG, le PLR a proposé la candidature de **Mme Rachel HUFSCMITT**.

Aucune autre proposition de candidature pour ce poste n'étant formulée, **M. le Président**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations à Mme Rachel HUFSCMITT et lui demande si elle accepte son élection.

Mme HUFSCMITT déclare accepter son élection.

« *Applaudissements.* »

M. le Président la remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction de membre du bureau du conseil général.

6.2. D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Suite à l'élection de Mme Rachel HUFSCMITT à la fonction de membre du bureau, il y a lieu de la remplacer comme membre suppléante pour le PLR. En conformité avec l'article 14 du RCG, le PLR a proposé la candidature de **Mme Jacqueline BOURQUI**.

Aucune autre proposition de candidature pour ce poste n'étant formulée, **M. le Président**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations à Mme Jacqueline BOURQUI et lui demande si elle accepte son élection.

Mme BOURQUI déclare accepter son élection.

« *Applaudissements.* »

M. le Président la remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction de membre suppléante du bureau du conseil général.

7. DIVERS

En ce qui concerne la rubrique « DIVERS », **M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre établi pour les interventions, à savoir

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

7.1. PROPOSITIONS

Néant.

7.2. POSTULATS

7.2.1. POSTULAT NO ORDRE 6_20220519 DEPOSE PAR M. JEAN-BAPTISTE MOREL – MISE A DISPOSITION ET NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR DEFIBRILLATEURS

- cf. annexe 7 – postulat no ordre 6_20220519

M. le Président prend acte du dépôt de ce postulat qui sera examiné par le bureau du conseil général et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général.

7.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'est déposée.

7.4. QUESTIONS

Le conseil communal répond aux questions immédiatement ou lors de la prochaine séance du conseil général.

Aucune question n'est formulée.

8. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

8.1. REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION DE M. LUKAS BIELER (PVL) LORS DE LA SEANCE DU 24.02.2022 CONCERNANT L'UTILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE POUR LE PARCAGE

- **Intervention de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal en charge du dicastère MOBILITE/SECURITE**

"En complément à la réponse donnée par M. le Syndic lors d'une précédente séance conseil général, on peut vous rappeler que les barrières et les bornes ont été mises en place pour la rentrée scolaire 2018 afin de sécuriser la cour lors des périodes scolaires."

Les bornes sont manipulées par M. AFONSO, notre concierge, qui les descend les mercredis en début d'après-midi et les remonte le mercredi soir pour permettre aux enseignant-e-s de parquer dans la cour quand ils ont des séances de formation le mercredi après-midi.

M. AFONSO descend aussi les bornes le vendredi en fin de journée et les remonte le dimanche soir, comme cela avait été décidé. A noter que les bornes sont en bas aussi durant les vacances scolaires.

Si les bornes sont baissées à d'autres moments durant la semaine, c'est pour des raisons particulières comme un enterrement.

Étant donné que la procédure pour la mise en œuvre de la zone 30 et que le lancement du MEP de la vieille-ville sont en cours, le conseil communal a décidé de maintenir cet état. En effet, la zone 30 et le MEP vont assurément modifier les circulations et les accès à cette place, dont la requalification est un des objectifs du MEP. »

8.2. SOIREE THEMATIQUE « RENOVER SON BATIMENT »

■ Intervention de M. François HELFER, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE

« Le conseil communal, soucieux de l'optimisation énergétique des bâtiments des concitoyens, en collaboration avec les communes de Billens-Hennens et Mézières, organise une soirée thématique sur le sujet « rénover son bâtiment » le 31 mai prochain dans cette salle.

Deux orateurs seront présents, et il y aura la possibilité de poser des questions. On parlera de CECB+ et de tout ce qu'il faut pour l'optimisation énergétique d'un bâtiment. La commission communale des énergies et Energo ont soutenu l'organisation de cette soirée. »

8.3. FINANCES COMMUNALES – ENVOI DES FACTURES PAR E-BILL OU PAR MAIL

■ Intervention de M. Thierry SCHMID, conseiller communal en charge du dicastère des FINANCES

« A la demande de M. ROSSIER, administrateur des finances, je vous informe qu'il est désormais possible de recevoir les factures par E-Bill ou par mail pour ceux qui le souhaitent. Dans les mois prochains, nous essayerons d'encourager l'utilisation de ces moyens électroniques. »

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

« D'abord je m'excuse car en début de séance, j'aurai dû signaler l'absence de M. Marc MENOUD, conseiller communal, retenu par des obligations professionnelles.

D'autre part, je vous informe que la séance du conseil général qui était prévue le 7 juillet a été annulée. La prochaine séance du conseil général aura ainsi lieu le 13 octobre prochain.

Le conseil communal a par ailleurs fixé une soirée d'information à la population le 23 août 2022, dans cette salle, pour présenter de manière détaillée le projet de la nouvelle école En Bouley, l'esplanade d'Arruffens et le MEP de la vieille ville de Romont.»

CONCLUSION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

«Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. BARD dès ce soir ou demain matin à la première heure. Merci par avance.

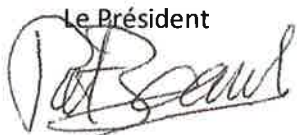
Le verre de l'amitié est servi après la clôture de la séance.

Il est 22h01 heures, je clos les débats et vous souhaite une belle fin de soirée.»

«Applaudissements. »

Au nom du conseil général

Le Président



Patrice BEAUD

Le Secrétaire



Yves BARD

- Version approuvée en séance CG du 13.10.2022

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Projet nouvelle école - présentation CC (pt 2. ODJ)
2. Comptes 2021 – présentation CC (pt 3.1. ODJ)
3. Comptes 2021 – rapport CF (pt 3.1. ODJ)
4. Demande crédit CHF 550'000.- pour adduction eau – présentation CC (pt 4.2. ODJ)
5. Demande crédit CHF 200'000.- pour réalisation installations solaires photovoltaïques – présentation CC (pt 4.4. ODJ)
6. Approbation statuts association ambulances sud fribourgeois - dossier présentation (pt 5. ODJ)
7. Postulat no 6_20220519 pour emplacements pour défibrillateurs (pt 7.2.1 ODJ)

Ecole En Bouley

point de situation





Travaux préparatoires

- **Réunions hebdomadaires du comité de pilotage du projet (délégation du CC + mandataires)**
- **Visite de l'école d'Ursy et de la halle de gym double de Broc**
- **Rencontres Service des sports, maîtres de sport, le GASF, les enseignants**



Décisions

- **Retrait de la Coopérative Gymnastique Romont Région du projet**
- **Décision du CC de reprendre à son compte la 3^{ème} salle de sport spéciale (2 + 1)**
- **Accompagnement du Copil par une juriste (Me Manuelle Chevrier) et un architecte (M. Noël Schneider) spécialisés dans la négociation et le suivi des grandes réalisations en entreprise totale**
- **Procédure en 2 phases liées (planification générale puis exécution)**



Planning prévisionnel

- **Fin mai : demande préalable de permis de construire**
- **Fin juin : discussion avec les instances cantonales compétentes en matière de subventionnement**
- **Juillet – août : finalisation du devis et du contrat**
- **Fin août séance d'information publique**
- **13 octobre : séance du CG : crédits de réalisation pour l'école et l'esplanade d'Arruffens**
- **Dans la foulée : demande de permis de construire**



Merci de votre attention



CONSEIL GENERAL

19 mai 2022

COMPTES 2021

Rapport du vice-syndic
M. Thierry SCHMID

	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENTS	2'485'758.50	372'351.05	5'088'000.00	154'750.00	5'227'167.45	161'094.55
		2'113'407.45		4'933'250.00		5'066'072.90
ADMINISTRATION	52'169.55	52'169.55	.00	.00	50'312.60	50'312.60
ORDRE PUBLIC	77'695.60	58'271.70	73'000.00	54'750.00	.00	0
		19'423.90		18'250.00		.00
ENSEIGNEMENT	337'956.10	337'956.10	3'000'000.00	3'000'000.00	10'237.00	10'237.00
CULTURE-LOISIRS-SPORT- JEUNESSE-TOURISME	1'198.90	1'198.90	.00	.00	2'425'589.55	2'425'589.55
COMMUNICATIONS & TRANSPORTS	1'834'306.30	20'163.15	750'000.00	.00	1'821'524.75	13'340.90
		1'814'143.15		750'000.00		1'808'183.85
ENVIRONNEMENT	166'599.65	199'316.20	1'045'000.00	100'000.00	907'749.85	147'753.65
	32'716.55			945'000.00		759'996.20
FINANCES ET IMPOTS	15'832.40	94'600.00	220'000.00	.00	11'753.70	
	78'767.60			220'000.00		11'753.70

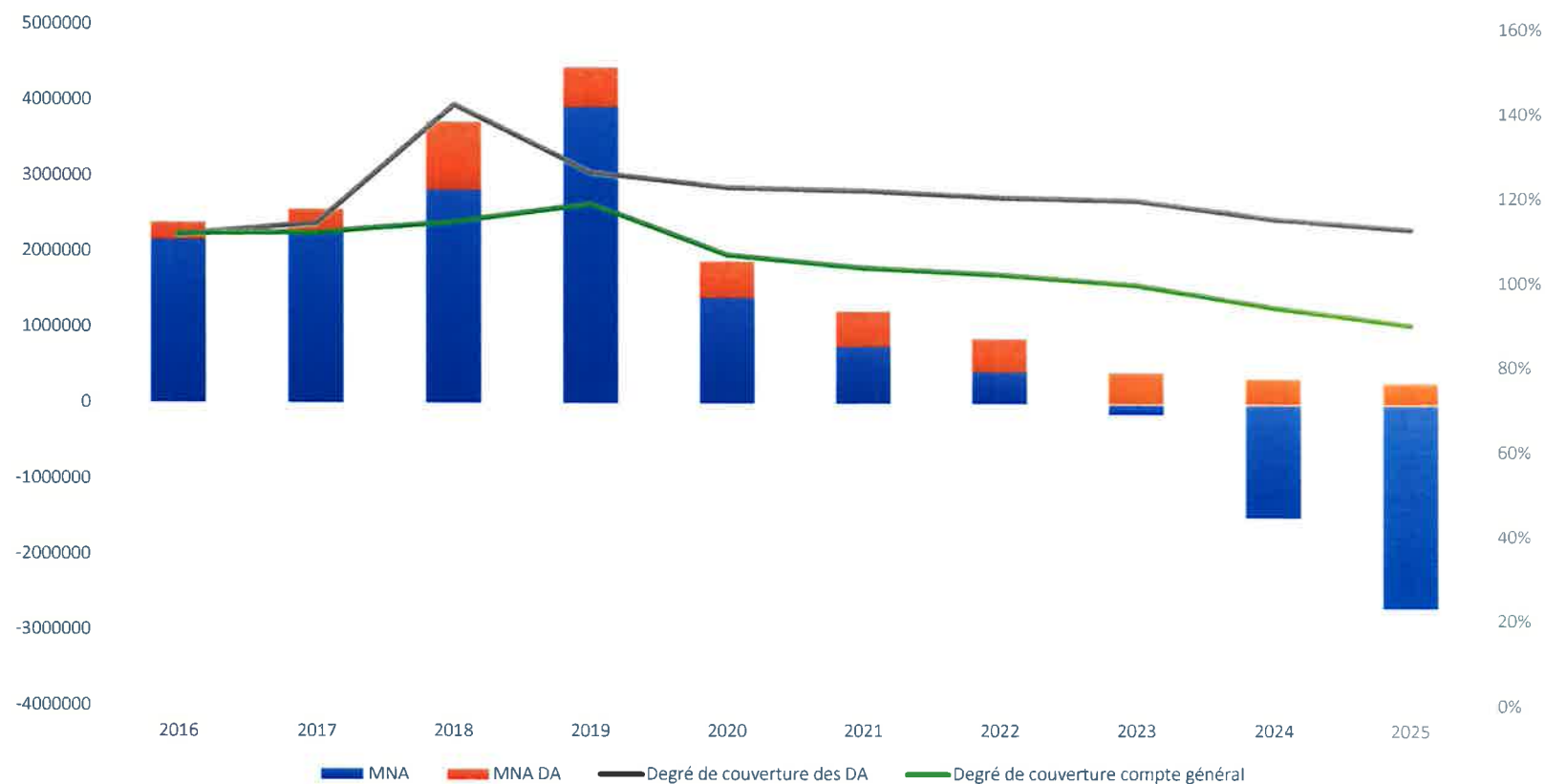
Comptes	Nature	Situation	Date de la décision du CG	Crédits votés	Utilisations	Utilisation	Utilisations	Etat des	Différence sur investissements soldés	
					jusqu'au	des crédits en	jusqu'au	crédits votés au		
					31.12.2020	2021	31.12.2021	31.12.2021	Excédent	Diminution
SUBTOTAL INVESTISSEMENTS										
Crédits soldés au 31.12.2021		1		16'100'800.00	12'524'045.30	2'024'309.05	14'548'354.35		1'552'445.65	
Crédits ouverts au 31.12.2021		2		6'980'000.00	1'961'357.70	234'364.40	2'195'722.10	4'784'277.90		
Crédits en suspens au 31.12.2021		3		50'000.00	15'553.90	0.00	15'553.90	34'446.10		
SUBTOTAL INVESTISSEMENTS - EAU										
Crédits soldés au 31.12.2021		1		380'000.00	187'562.55	13'402.95	200'965.50		179'034.50	
Crédits ouverts au 31.12.2021		2		716'000.00	5'170.50	2'802.70	7'973.20	708'026.80		
Crédits en suspens au 31.12.2021		3		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
SUBTOTAL INVESTISSEMENTS - EPURATION										
Crédits soldés au 31.12.2021		1		870'000.00	428'467.75	43'970.25	472'438.00		397'562.00	
Crédits ouverts au 31.12.2021		2		1'400'000.00	64'362.45	6'358.20	70'720.65	1'329'279.35		
Crédits en suspens au 31.12.2021		3		200'000.00	0.00	0.00	0.00	200'000.00		
TOTAUX INVESTISSEMENTS										
Crédits soldés au 31.12.2021		1		17'350'800.00	13'140'075.60	2'081'682.25	15'221'757.85		2'129'042.15	
Crédits ouverts au 31.12.2021		2		9'096'000.00	2'030'890.65	243'525.30	2'274'415.95	6'821'584.05		
Crédits en suspens au 31.12.2021		3		250'000.00	15'553.90	0.00	15'553.90	234'446.10		

		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
	Charges	25'662'894.70	26'295'487.65	25'937'094.90
30	AUTORITES ET PERSONNEL	5'153'640.05	5'175'453.10	4'870'817.25
31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	4'248'116.02	4'793'400.55	4'212'025.19
32	INTERETS PASSIFS	94'250.53	101'000.00	180'814.89
33	AMORTISSEMENTS	416'601.00	553'607.00	661'131.85
35	REMBOURSEMENT & PART. AUX COLLECTIVITES	12'296'159.45	12'815'231.00	12'586'051.98
36	SUBVENTIONS ACCORDEES	2'663'473.45	2'529'390.00	2'367'332.49
38	ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	609'083.75	3'000.00	598'549.40
39	IMPUTATIONS INTERNES	181'570.45	324'406.00	460'371.85
	Revenus	-28'408'816.16	-25'851'121.15	-28'345'438.59
40	IMPOTS	-18'259'878.60	-16'625'500.00	-16'412'681.50
42	REVENUS DU PATRIMOINE	-1'055'336.44	-855'832.00	-810'474.54
43	CONTRIBUTIONS, EMOLUMENTS, TAXES & PROD.	-4'486'835.59	-4'208'123.50	-4'575'429.00
44	PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION	-1'582'133.40	-1'189'000.00	-1'115'606.95
45	REMB. & DEDOMMAGEMENTS DES COLLECTIVITES	-1'359'766.70	-1'082'486.00	-1'090'495.00
46	SUBVENTIONS ACQUISES	-1'332'660.45	-1'331'372.00	-1'498'931.95
48	PRELEVEMENTS SUR DES RESERVES	-150'634.53	-234'401.65	-381'447.80
49	IMPUTATIONS INTERNES	-181'570.45	-324'406.00	-460'371.85
	Bénéfice	2'745'921.46		2'408'343.69
	Total général		444'366.50	

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	70.68%	79.37 % erreur corrigée suite à la séance avec la CF
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	171%	
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	114%	
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	9%	
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	2%	
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	2'358.94	
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	14%	

Evolution MNA et degré de couverture des charges par les recettes



Prochaine planification financière avec les chiffres actualisés pour l'école d'en Bouley en automne 2022

COMPTES 2021

Rapport de la Commission Financière
Mme la Présidente Stéphanie Oberson

Comptes 2021 - Fonctionnement

Provenance de l'écart par rapport au budget (chiffres arrondis, par nature)

+ impôts (nature 40)	CHF 1'635'000
+ économies communales (30-31-32)	CHF 575'000
+ économies dépenses liées (35-36-45-46)	CHF 662'000
+ revenus du patrimoine, contributions, taxes, émoluments et recettes cantonales (42-43-44)	CHF 871'000
- réserves (38+48)	CHF - 690'000
<u>+ amortissements compl. non effectués (30)</u>	<u>CHF 137'000</u>
Total	CHF 3'190'000

Comptes 2021 – Investissements

Dépenses 2021 nettes	CHF 2'113'407.45
Budget prévisionnel 2021	CHF 4'933'250.00

23 objets clôturés !

Comptes 2021 - Bilan

Fortune nette de CHF 12'866'739.69

Le total des emprunts :

↙ ~ CHF 3'150'000.00 CHF ~ 11'250'000.00

Situation = saine actuellement.

COMPTES 2021

Examen de détail

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	2'376'117.40	139'640.75 2'236'476.65	2'375'411.70	96'400.00 2'279'011.70	2'125'110.25	122'601.20 2'002'509.05
1	ORDRE PUBLIC	984'434.45	916'348.48 68'085.97	1'046'243.80	761'500.00 284'743.80	1'019'964.60	711'714.49 308'250.11
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	8'607'552.35	736'317.45 7'871'234.90	8'711'882.15	458'268.50 8'253'613.65	8'335'915.68	456'190.05 7'879'725.63
3	CULTURE - LOISIRS - SPORT - JEUNESSE et TOURISME	1'464'986.30	80'614.25 1'384'372.05	1'212'765.95	59'832.00 1'152'933.95	1'081'782.65	50'768.25 1'031'014.40
4	SANTE	2'277'732.60	56'269.95 2'221'462.65	2'645'245.00	75'000.00 2'570'245.00	2'745'816.40	42'974.70 2'702'841.70
5	AFFAIRES SOCIALES	4'202'204.80	1'904'992.39 2'297'212.41	4'347'102.35	1'548'000.00 2'799'102.35	4'167'817.19	1'764'672.71 2'403'144.48
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'989'157.65	47'332.70 1'941'824.95	2'087'543.15	19'000.00 2'068'543.15	1'895'505.10	45'260.75 1'850'244.35
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2'869'950.73	2'733'937.48 136'013.25	2'665'815.20 43'196.45	2'709'011.65	3'176'769.80	3'041'960.75 134'809.05
8	ECONOMIE	16'350.45	10'933.45 5'417.00	38'145.00	37'145.00 1'000.00	25'227.10	24'265.50 961.60
9	FINANCES ET IMPOTS	874'407.97 20'908'021.29	21'782'429.26	1'165'333.35 18'921'630.65	20'086'964.00	1'363'186.13 20'721'844.06	22'085'030.19

	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENTS	2'485'758.50	372'351.05	5'088'000.00	154'750.00	5'227'167.45	161'094.55
		2'113'407.45		4'933'250.00		5'066'072.90
ADMINISTRATION	52'169.55	52'169.55	.00	.00	50'312.60	50'312.60
ORDRE PUBLIC	77'695.60	58'271.70	73'000.00	54'750.00	.00	0
		19'423.90		18'250.00		.00
ENSEIGNEMENT	337'956.10	337'956.10	3'000'000.00	3'000'000.00	10'237.00	10'237.00
CULTURE-LOISIRS-SPORT- JEUNESSE-TOURISME	1'198.90	1'198.90	.00	.00	2'425'589.55	2'425'589.55
COMMUNICATIONS & TRANSPORTS	1'834'306.30	20'163.15	750'000.00	.00	1'821'524.75	13'340.90
		1'814'143.15		750'000.00		1'808'183.85
ENVIRONNEMENT	166'599.65	199'316.20	1'045'000.00	100'000.00	907'749.85	147'753.65
	32'716.55			945'000.00		759'996.20
FINANCES ET IMPOTS	15'832.40	94'600.00	220'000.00	.00	11'753.70	
	78'767.60			220'000.00		11'753.70

Bilan

		31.12.2020	31.12.2021
	Actifs	37'950'512.88	37'594'972.56
10	DISPONIBILITES	4'590'687.05	2'077'837.41
11	AVOIRS	5'067'531.53	5'168'362.15
12	PLACEMENTS	11'480'894.05	11'148'897.05
13	ACTIFS TRANSITOIRES	324'234.50	812'362.70
14	INVESTISSEMENTS	16'487'165.75	18'397'513.25
	Passifs	-37'950'512.88	-37'594'972.56
20	ENGAGEMENTS COURANTS	-1'760'944.66	-1'703'194.46
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	-14'399'942.55	-11'246'609.20
24	PROVISIONS	-1'953'119.95	-1'365'800.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES	-244'052.40	1) -307'699.80
28	RESERVES	-9'471'635.09	-10'104'929.41
29	FORTUNE	-10'120'818.23	-10'120'818.23
	Bénéfice		1) -2'745'921.46

1) Une erreur s'est glissée dans les comptes qui vous ont été transmis à la page N°85 et N° 86

Rapport de gestion 2021

026 652 90 90

commune@romont.ch

www.romont.ch





Acceptez-vous les comptes de fonctionnement de la Ville de Romont ?

Revenus de fonctionnement 2021	Fr.	28'408'816.16
Charges de fonctionnement 2021	Fr.	25'662.894.70
Bénéfice de fonctionnement 2021	Fr.	2'745'921.46

**Acceptez-vous les comptes d'investissements
et le bilan de la Ville de Romont ?**

Dépenses d'investissements 2021	Fr.	2'485'758.50
Recettes d'investissement 2021	Fr.	372'351.05
Dépenses d'investissement 2021	Fr.	2'113'407.45
FORTUNE au 31.12.2021 (y compris résultat 2021)	Fr.	12'866'739.69



Acceptez-vous le rapport de gestion 2021 ?

Comptes 2021 - Fonctionnement

Provenance de l'écart par rapport au budget,
(chiffres arrondis, par nature)

+ impôts (nature 40)	CHF 1'635'000
+ économies communales (30-31-32)	CHF 575'000
+ économies dépenses liées (35-36-45-46)	CHF 662'000
+ revenus du patrimoine, contributions, taxes, émoluments et recettes cantonales (42-43-44)	CHF 871'000
- réserves (38+48)	CHF - 690'000
+ amortissements compl. non effectués (30)	CHF 137'000
<u>Total</u>	<u>CHF 3'190'000</u>

Comptes 2021 – Investissements

Dépenses 2021 nettes	CHF 2'113'407.45
Budget prévisionnel 2021	CHF 4'933'250.00

23 objets clôturés !

Comptes 2021 - Bilan

Fortune nette de CHF 12'889'339.69

Le total des emprunts :

↘ ~ CHF 3'150'000.00 CHF ~ 11'250'000.00

Situation = saine actuellement.



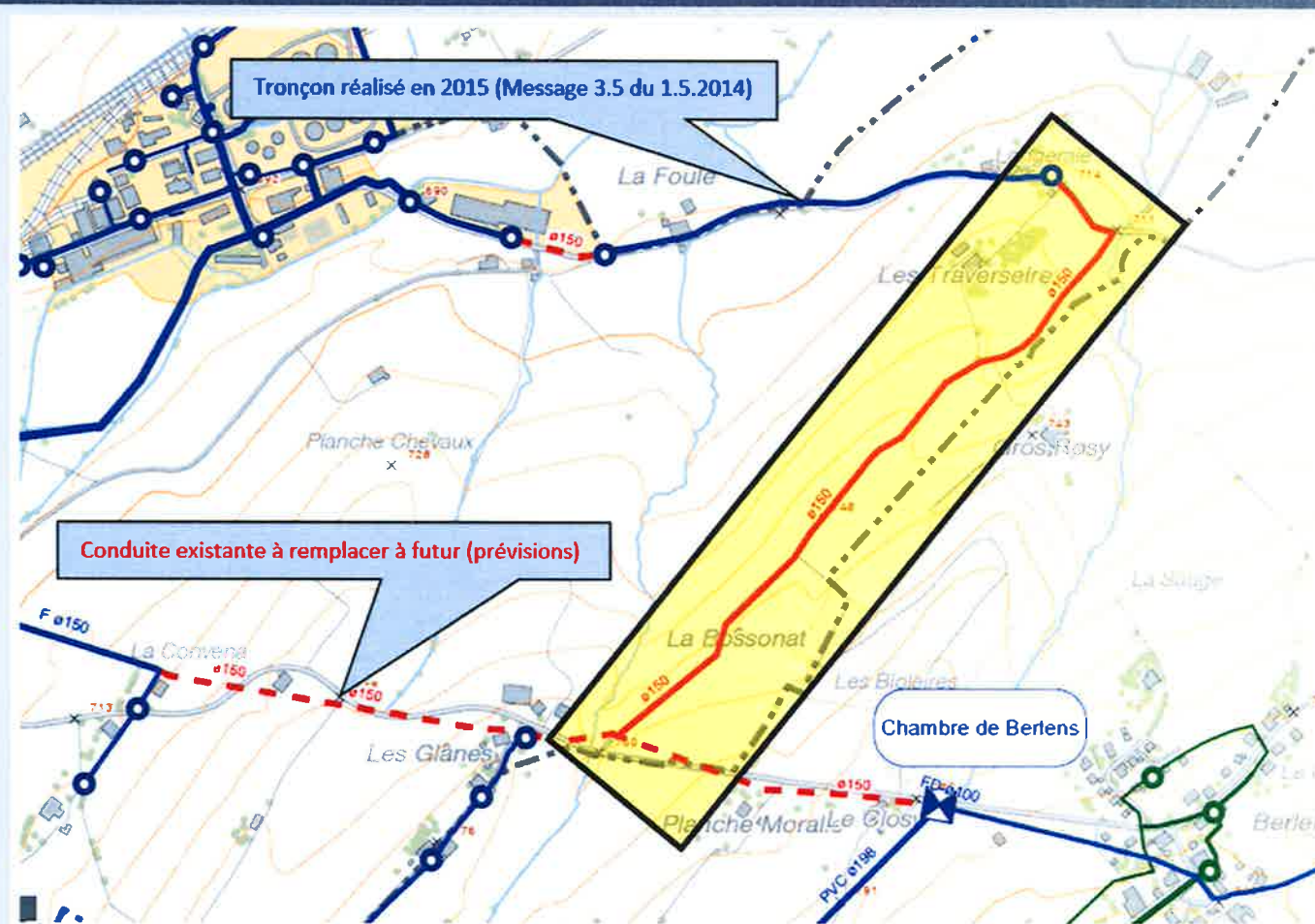
Séance du conseil général du 19.05.2022

Message 4.2

Maillage d'adduction

Secteur « Les Glânes - La Longeraie »

Demande de crédit de CHF 550'000.-





Depuis la Route de Berlens...





...jusqu'à la Route de Massonnens





Descriptif

La nouvelle conduite, d'une longueur d'environ 1'400 m et d'un diamètre de 150 mm sera réalisée, par étapes successives, le long du Chemin de la Bossonna et de la Route de Massonnens.



Coût des travaux

Autorisation, émoluments	CHF	5'000.00
Prestations géomètre (conventions, servitudes, relevés)	CHF	10'000.00
Honoraires ingénieurs (EauSud SA)	CHF	27'000.00
Honoraires spécialiste des sols	CHF	12'000.00
Génie-civil	CHF	240'000.00
Installations sanitaires	CHF	165'000.00
Divers et imprévus 10% (pour arrondi)	CHF	51'677.80

Total	CHF	510'677.80
TVA 7.7 %	CHF	39'322.20
Total TTC	CHF	550'000.00



Merci de votre attention!



Séance du conseil général du 19.05.2022

Message 4.3

**Analyse - réalisation d'installations solaires
photovoltaïques sur les bâtiments
communaux.**

Demande de crédit de CHF 200'000.-



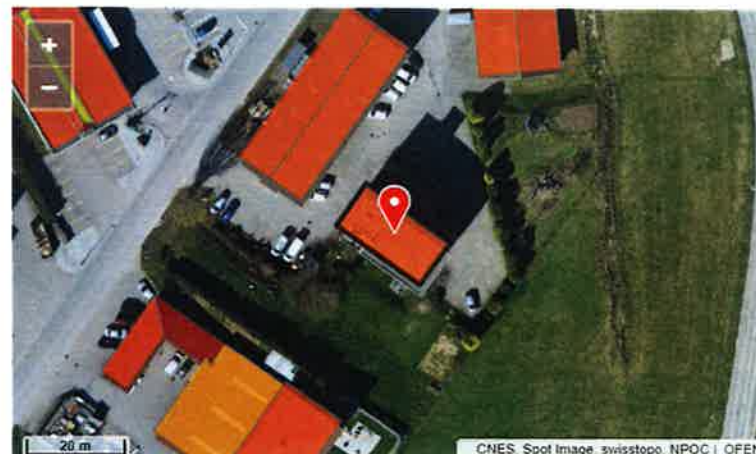
OBJECTIFS

Route de Raboud 3a
1680 Romont FR

Aptitude: Très bonne

Electricité solaire jusqu'à une valeur de 3'800 francs

 cherchez votre adresse...



Plein écran

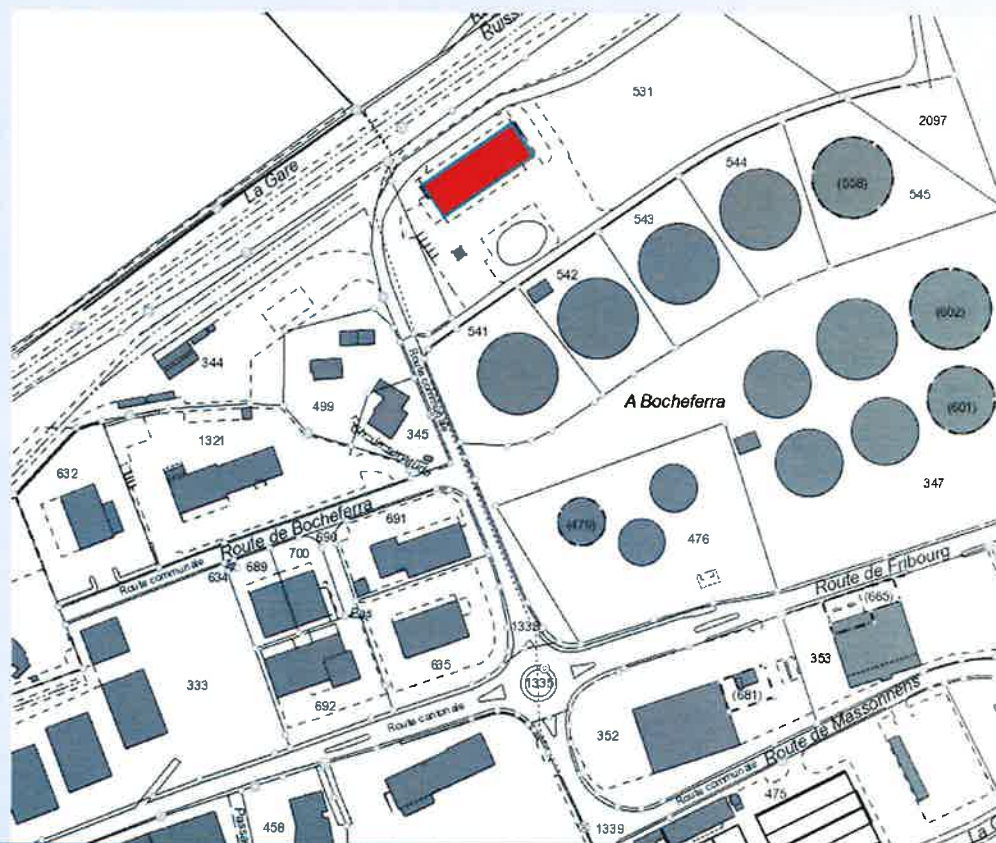
Annoncer un problème

<https://map.geo.admin.ch/>

Carte : Solaire: aptitude des toitures



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'édilité à la Route de la Bocheferra 15





Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'édilité à la Route de la Bocheferra 15





Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'édilité à la Route de la Bocheferra 15

Appareils

Type de panneaux

Puissance = 410 Wc
Garantie = 25 ans
Durée de vie = 30 ans
Rendement = 21,34%
Couleur = Noir



Type d'onduleur

Puissance 19,5 kWc DC maximum
Garantie = 5 ans extension de 10 ans possible
Durée de vie = 15 à 20 ans
Rendement 96,5%



Borne de recharge extérieur

Puissance de 3,7 à 22 kW

PRO noir, Écran, RFID, LAN, RCD + DC avec câble 5m et prise type 2
1'800 CHF / pcs (inclus dans devis)



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'édilité à la Route de la Bocheferra 15

Facture
Actuelle

Facturation		Période	Quantité	Prix	Total CHF (hors TVA)	TVA
 Energie	Haut tarif	17.12.20-20.01.22	15'536 kWh	10.70 ct	1'662.35	7.7 %
	Bas tarif	17.12.20-20.01.22	10'925 kWh	6.90 ct	753.83	7.7 %
	Sous-total				2'416.18	
 Distribution	Haut tarif	17.12.20-31.12.21	14'759 kWh	7.01 ct	1'034.61	7.7 %
		01.01.22-20.01.22	777 kWh	6.83 ct	53.07	7.7 %
	Bas tarif	17.12.20-31.12.21	10'378 kWh	2.33 ct	241.81	7.7 %
		01.01.22-20.01.22	547 kWh	2.15 ct	11.76	7.7 %
	Montant de base	17.12.20-20.01.22	400 jours	120.00 fr	131.51	7.7 %
Sous-total				1'472.76		
 Swissgrid	Swissgnd	17.12.20-31.12.21	25'137 kWh	0.87 ct	218.69	7.7 %
		01.01.22-20.01.22	1'324 kWh	1.05 ct	13.90	7.7 %
	Sous-total (facturé par Groupe E pour Swissgrid)				232.59	
 Taxes	Taxe fédérale (art. 35 OEne)	17.12.20-20.01.22	26'461 kWh	2.30 ct	608.60	7.7 %
	Sous-total (facturé par Groupe E pour des tiers, opposition aux taxes selon les bases légales mentionnées)				608.80	
Total (hors TVA)					4'730.13	



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'édilité à la Route de la Bocheferra 15

Facture
Future

V2.0) AVEC PV / SANS BATTERIE	TARIF	MONTANT
Consommation totale	33 900 kWh	1 390 CHF
Frais entretien maintenance		900 CHF
Assurances		1 020 CHF
Abonnement "montant de base"		120 CHF

Investissement de 139'000 CHF

Revenu de la réinjection 1'300 CHF / an



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment à la Route de la Bocheferra 15

Coût des travaux

Autorisation, émoluments			
Tableaux de distribution			
Pré installation pour les batteries de stockage			
Génie-civil (fouille pour bornes) effectuée			
Bornes		CHF	
Panneaux solaires		CHF	119'200.00
Estimation des matériaux		CHF	17'880.00
Divers et imprévus		CHF	19'419.15
Honoraires de l'architecte	13'000.00	CHF	
Honoraires de l'édilité	5'201.90	CHF	18'201.90
Etudes des bâtiments		CHF	11'000.00

Total	CHF	185'701.05
TVA 7%	CHF	14'298.95
Total TTC	CHF	200'000.00

**Investissement pour le bâtiment de la Route
de la Bocheferra 15
CHF 174'701.05 HT**



Etablissement du budget pour des panneaux photovoltaïques sur toit pour 2 nouveaux bâtiments

Rue Aliénor 12
1680 Romont FR

Aptitude: Très bonne

Electricité solaire jusqu'à une valeur de 21'200

francs

ou Chaleur solaire faisant baisser les frais de

chauffage de 13 %



Etablissement du budget pour 2 nouveaux bâtiments
CHF 11'000.- HT

Aptitude: Très bonne

Electricité solaire jusqu'à une valeur de 3'800 francs

Q





**Nouvelle association
« Secours Sud fribourgeois »**

**Modification
des statuts de l'association
des Ambulances du Sud
Fribourgeois**

Introduction: rappel

- **2021** : le Grand Conseil adopte la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat adopte **la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel**.
- **2022** : période nécessaire pour adapter les bases légales et pour préparer la mise en place de la nouvelle organisation.
- **1 janvier 2023** : la loi entre en vigueur.



Conséquences principales :

- Le territoire cantonal est réparti en **bases de départ** délimitées en fonction des risques.
 - Compétence de la CDIS et non des communes
- Le découpage traditionnel politique n'est plus une référence.
- Les trois districts du sud ne formeront qu'**un seul et unique bataillon** d'engagement des sapeurs-pompiers.



Conséquences :

- Toutes les communes sont rattachées au bat sud fribourgeois.
- Les CSPI actuels sont dissous.
- Tous les moyens (ho, mat) sont intégrés dans ce bataillon.
- La réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes.



Toutes les corps de SP actuels sont dissous et/ou recomposés en fonction des bases de départ.

14 bases de départ :

- Les base de départ suivantes sont retenues :
- **Glâne** : Romont, Villorsonnens, Rue
- **Gruyère** : Bulle, Broc, Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens
- **Veveyse** : Châtel-Saint-Denis, Granges, La Verrerie



Le choix des bases de départ est une décision de l'Etat.

Comment répondre à cette loi
d'un point de vue
institutionnel?

Ambulances Sud
Fribourgeois
+
Réorganisation des
pompiers
=

**Secours Sud
Fribourgeois**



Organisation & Structures :

Assemblée des délégués

Comité de direction

Administrateur (nouveau)

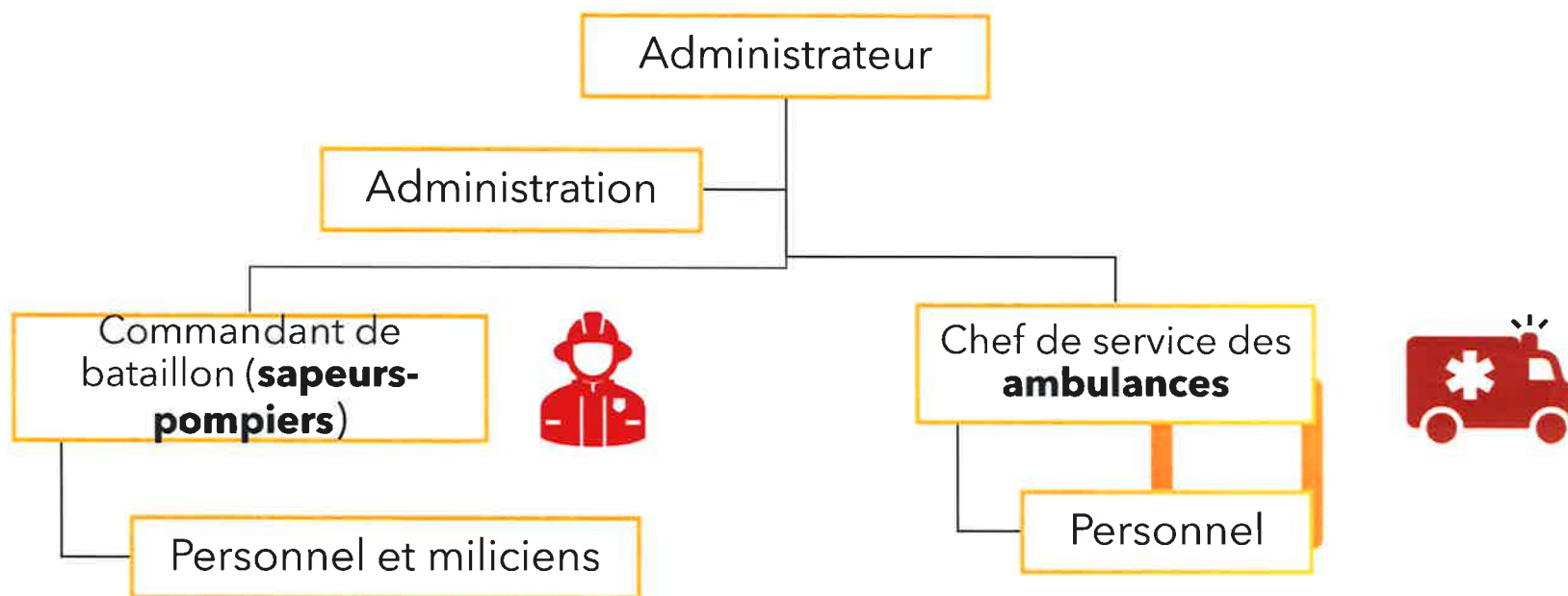
Chef des ambulances

Cdt bat Sapeurs-Pompiers



**Ambulances et Pompiers sous la même organisation =
SYNERGIES FEUX BLEUS**

Organisation & Structures





Nouveaux statuts soumis à l'approbation:

- Adoptés par l'assemblée des ambulances le 24 février
- Création d'une « Commission nouvelle structure »
 - Représentants politiques des 3 districts
 - préparer l'administration
 - établir un budget
 - Groupe de travail sapeurs-pompiers: organisation sur le terrain

Statuts soumis à l'approbation :

Buts

1. **Assumer les obligations** qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulances
2. **Organiser et mettre en œuvre la gestion** de la défense incendie et des secours sur les territoires concerné



Statuts soumis à l'approbation :

L'assemblée des délégués = représentants de chacune des communes membres de l'ASF

Attributions de l'assemblée des délégués

- élire les membres du comité de direction
- décider du **budget**, approuver les **comptes** et prendre acte du **rapport de gestion**
- fixer le **montant de la taxe d'exemption**, conformément à l'article 24 des présents statuts



Statuts soumis à l'approbation :

Attributions du comité de direction

- **engager** le personnel nécessaire pour le fonctionnement opérationnel et administratif
- **fixer les effectifs du bataillon** ainsi que les soldes des sapeurs-pompiers
- **nommer** le commandant du bataillon et son remplaçant ainsi que les commandants de compagnies, les officiers, les membres de l'état-major et les chefs d'intervention.



Statuts soumis à l'approbation :

les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans (possible d'être actif-ve passé cet âge).



Obligation de servir

Taxe d'exemption pour les personnes non incorporées (prélevée par l'ASF, au travers des communes)

- fixée par l'assemblée des délégués
- à **CHF 200.- au maximum** par personne
- Exemption pour les jeunes de 18 à 20 ans
- Exception de certaines personnes à servir et au paiement de la taxe voir [art 24](#)

Statuts soumis à l'approbation :

Finances

Ressources : contributions des communes membres, taxes d'exemption, subventions, recettes d'exploitation, dons/legs et produits (prestations facturées et diverses)



Charges d'entretien

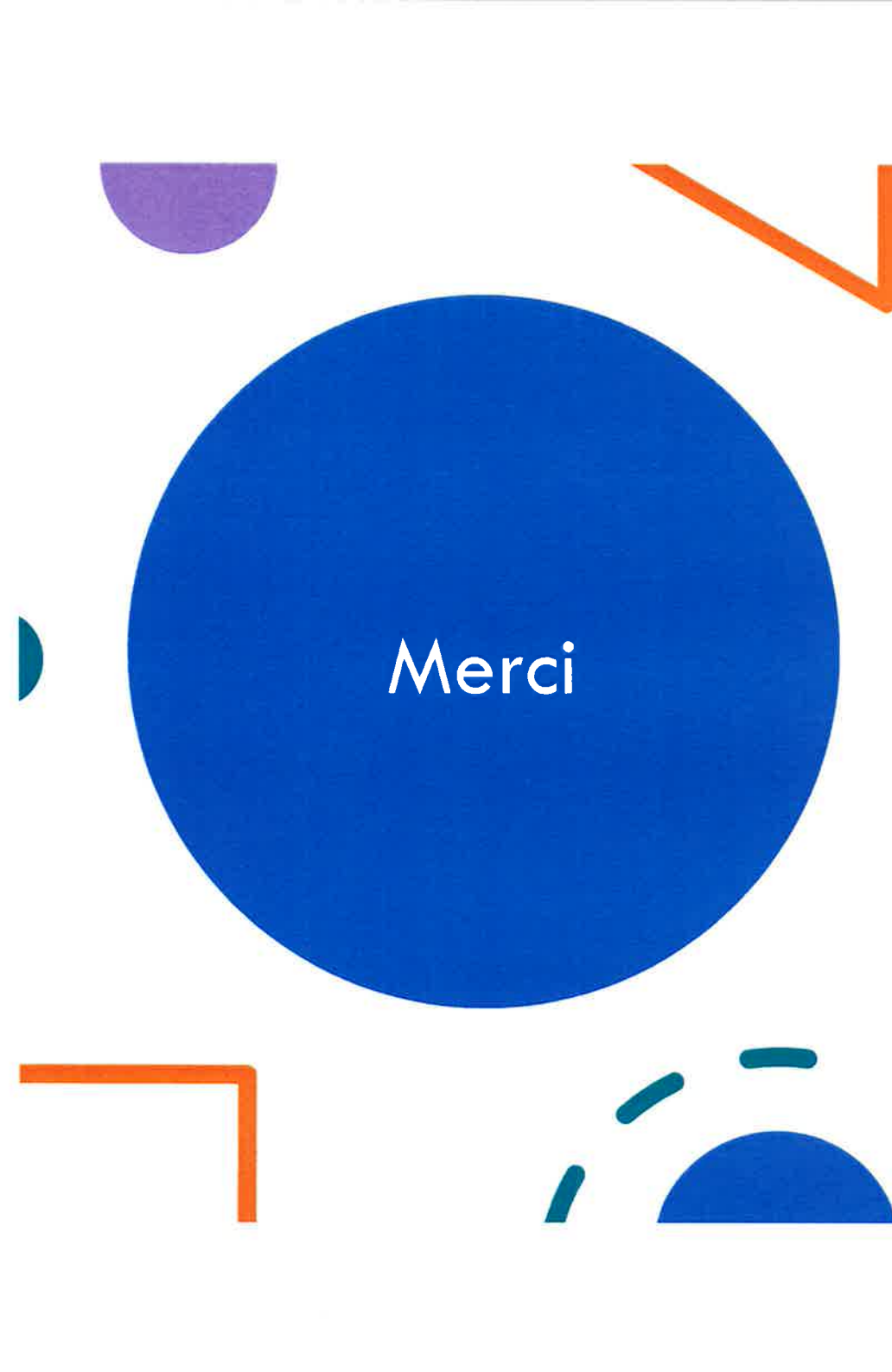
- véhicules de défense incendie et engins d'intervention + renouvellement du matériel nécessaires aux bases de départ

Charges d'investissements

- réparties entre les communes membres en fonction de la population légale

The background image shows two fire trucks at night. The truck on the left is a red and white Magirus truck with 'MAGIRUS' and 'Sud Fribourgeois' visible on its side. The truck on the right is also a red and white Magirus truck. The scene is dark, with the trucks' lights reflecting on a wet surface. A large white circle is overlaid in the center, containing the text. There are also some blue dashed lines in the upper left corner of the image.

Construisons ensemble
les
Secours Sud Fribourgeois



Merci

Place aux questions....

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. ¹ RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. ² RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

Auteur(s): Jean-Baptiste Morel

Objet: Mise à disposition et nouveaux emplacements pour défibrillateurs

Texte:

cf annexe

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus: ☐

Voir l'annexe: ☒

Cosignataire(s)?

Aucun: ☒

Voir la liste: ☐

Art. 94 al. ¹ RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. ² RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

19.05.2022

N° d'ordre:

620220519

Date de transmission*:

50444 30.08.2022

Date de détermination:

CG 13.10.2022

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Jean-Baptiste Morel

Objet: Mise à disposition et nouveaux emplacements pour défibrillateurs

Cosignataires:

Nom	Prénom	Signature
_1.		
_2.		
_3.		
_4.		
_5.		
_6.		
_7.		
_8.		
_9.		
*_0.		

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité?

OUI :

☐

NON (à motiver)

☐

Qualification formelle?

Postulat :

☐

Autre (à motiver)

☐




Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Chers collègues,

En se basant sur la carte officielle de l'application First Responders du canton de Fribourg, nous pouvons remarquer que 2 quartiers de la commune, la Maula et Chavannes-sous-Romont, sont situés à plus de 5 minutes aller-retour d'un défibrillateur.

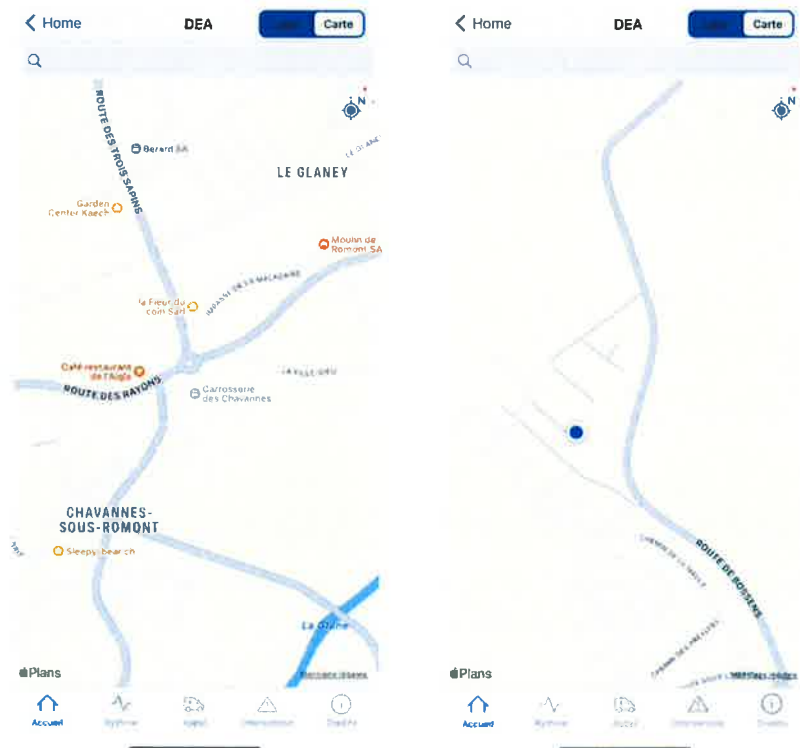
De plus, la mise à disposition des AED est primordiale dans une commune et malheureusement, certains AED ne sont pas disponibles en tout temps à Romont.

Enfin, sachant que l'intervention d'un défibrillateur dans les 5 minutes après un arrêt cardiaque d'une personne, augmente de 60% les chances de survie de la personne, nous demandons au Conseil Communal d'étudier les deux propositions suivantes :

- 1) Rendre disponible les défibrillateurs de la commune 24h/24h et 7 jours/7 (bâtiment communal, ...)
- 2) Ajouter 2 nouveaux défibrillateurs ; un au centre de Bossens et un au centre de renfort de Chavannes-sous-Romont.

Ainsi, nous aurions un réseau de défibrillateurs dans la commune qui permettrait une intervention efficace lors d'un arrêt cardiaque sur le territoire communal.

Annexe : Cartes des zones sur l'application



Pour HN
Jean-Baptiste Morel